



MORLAIX
communauté
BRO MONTRouLEZ

Secrétariat Général
2B voie d'accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix cedex
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

Date de la convocation : 19 mars 2018

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires, puis donne la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Annie Piriou

Délibération D18-029

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 46

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absents et excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Henvic** : Christophe Micheau **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Jean-Charles Pouliquen **Plouigneau** : Béatrice Picart, Joëlle Huon

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président

A17-245 à A17-248 A17-253 à A17-259 A17-269 à A17-283 A18-009 à A18-043 A18-050	Attributions de subventions à des propriétaires occupants au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A18-001	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine
A18-002 A18-045 A18-047 A18-051	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A18-003	Marché de fourniture de quatre bennes pour déchetterie et un caisson de lavage
A18-004	Attribution d'une subvention pour l'opération de logement social de sept logements, située ZAC de Pen Ar Park à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner et réalisée par Armorique Habitat

A18-005	Adhésion à l'association AGIR
A18-006	Adhésion et cotisation à l'association AMORCE
A18-007	Accord-cadre de conseil et d'accompagnement stratégique en matière de communication, de conception et de réalisation de supports de communication pour la compétence mobilité
A18-008	Accord-cadre pour l'élaboration d'une stratégie de communication
A18-044	Marché de réalisation de la rénovation du tunnel de lavage de Marque FDI +
A18-046	Attribution d'une subvention pour l'opération de 10 logements, située lotissement Kerbriand 2 à Plouigneau et réalisée par Espace Habitat
A18-048 A18-049	Attributions de bourses dans le cadre du dispositif Projet Jeunes

Attributions exercées par le Bureau communautaire – Séance du 22 janvier 2018

B18-001	Commande Publique – Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des circulations verticales et des réseaux généraux des bâtiments de la Manufacture des tabacs à Morlaix
B18-002	Commande Publique – Accord-cadre à marchés subséquents pour des dalles tactiles interactives
B18-003	Aides aux entreprises : entreprise Seité à Lanmeur
B18-004	Attribution d'une subvention pour l'organisation du festival Agri Deiz 2018
B18-005	Tarifs du service de la Collecte et de la valorisation des déchets aux professionnels et assimilés
B18-006	Assainissement collectif – Facturation des immeubles raccordables non raccordés au terme du délai légal
B18-007	Tarifs des tirages cartographiques pour les partenaires de Morlaix Communauté
B18-008	Cession de terrain à la Société Avrelec - ZAE de Penprat à Sainte-Sève

Sarah Noll demande quel est le montant de la subvention accordée à Agri Deiz.

15 000 €, de mémoire, répond Thierry Piriou.. Il précise que la délibération B18-005 sur les tarifs des services de collecte et de la valorisation des déchets aux professionnels et assimilés est mise de côté et sera examinée lors d'un prochain conseil de communauté.

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D18-030

Objet : Représentations au sein des commissions thématiques

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 46

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absents et excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Henvic** : Christophe Micheau **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Jean-Charles Pouliquen **Plouigneau** : Béatrice Picart, Joëlle Huon

Vu la délibération D14-083 du 16 juin 2014 , par laquelle le Conseil de Communauté a pris acte de la composition des commissions thématiques, avec notamment la participation de conseillers municipaux en tant que membres desdites commissions,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Plourin-lès-Morlaix du 1^{er} mars 2018, actant le remplacement suite à son décès, de Monsieur Jean-Pierre Prigent par Monsieur Jean-Luc Jeffroy, au sein de la commission Environnement,

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette modification.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-031

Objet : Adoption du compte de gestion 2017

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 46

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absents et excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Henvic** : Christophe Micheau **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec, Jean-Charles Pouliquen **Plouigneau** : Béatrice Picart, Joëlle Huon

Le Trésorier Principal a présenté les comptes de gestion 2017 de Morlaix Communauté afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles des comptes administratifs du même exercice 2017, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Chaque compte de gestion comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion communautaire pendant l'exercice budgétaire passé :

- ✓ la situation de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- ✓ les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- ✓ la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- ✓ le développement des opérations effectuées au titre de chaque budget,
- ✓ les résultats de chaque budget.

Une partie des opérations apparaissant dans les comptes de gestion figure également dans les comptes administratifs.

Les totaux des titres de recettes et des mandats de paiements ordonnancés sont identiques aux comptes administratifs et aux comptes de gestion, du budget principal et des budgets annexes.

Les résultats de clôture des comptes de gestion 2017 du Trésorier principal sont arrêtés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Principal	2 807 584,26 €	178 894,63 €
Budget annexe Immobilier	0,00 €	584 661,70 €
Budget annexe Aéroport	0,00 €	-816 684,06 €
Budget annexe Keriven	0,00 €	-102 031,35 €
Budget annexe Le Launay	215 089,33 €	-468 072,89 €
Budget annexe Plouégat-Guerrand	2 981,73 €	-5 663,10 €
Budget annexe Plouigneau	0,00 €	0,00 €
Budget annexe Sainte-Sève	0,00 €	0,00 €
Budget annexe Parcs d'activités	0,00 €	-401 453,93 €
Budget annexe Transports	0,00 €	557 525,54 €
Budget Ports de plaisance (régie autonome)	42 211,47 €	173 902,36 €
Budget SPANC (régie autonome)	-12 834,99 €	44 311,49 €
Budget annexe Assainissement DSP	3 140 147,07 €	-481 255,87 €
Budget annexe Assainissement Régie (régie autonome)	413 512,28 €	-1 031 574,02 €
Budget annexe Eau DSP	3 271 631,46 €	-1 523 796,09 €
Budget annexe Eau Régie (régie autonome)	374 977,70 €	656 906,01 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Considérant l'ensemble des comptes de gestion 2017 (budget principal et budgets annexes et régies autonomes) dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Considérant les procès-verbaux liés aux transferts de compétences Eau et Assainissement en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des biens et des subventions reçues,

Considérant l'inadéquation du capital restant dû au 31 décembre 2016 pour certaines collectivités (source compte de gestion 2016), par rapport au capital véritablement transféré au 1^{er} janvier 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de prendre acte de l'ensemble des comptes de gestion 2017 qui clôture les différents budgets de Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-032

Objet : Adoption du compte administratif 2017

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** :

Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le vote du compte administratif 2017 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Le compte administratif 2017 a été précédé d'un débat d'orientation budgétaire le 13 février 2017, du vote du budget primitif le 27 mars 2017 et de quatre décisions modificatives adoptées les 29 mai, 25 septembre, 27 novembre et 18 décembre 2017.

Les documents budgétaires répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M4, M43 et M49).

Le budget de Morlaix Communauté comporte :

- ✓ le budget principal,
- ✓ 11 budgets annexes dont 7 budgets concernent la gestion des parcs d'activités,
- ✓ 4 budgets autonomes : le budget des ports, le budget SPANC, le budget Assainissement Régie et le budget Eau Régie.

Quelques mots sur les résultats consolidés du budget principal et des budgets annexes

Au total, le montant des opérations réalisées sur l'exercice 2017 (hors reprise des résultats antérieurs) du budget communautaire agrégé atteint 85,16 millions d'euros en dépenses et 88,99 millions d'euros en recettes.

Hors reprise des résultats antérieurs et hors restes à réaliser, un excédent global de 3,83 millions d'euros est constaté sur l'exercice 2017. Il se répartit comme suit :

- ✓ **+8,81 millions d'euros pour la section de fonctionnement,**
- ✓ **-4,98 millions d'euros pour la section d'investissement.**

La gestion des opérations courantes de l'année (hors excédent reporté 2016 soit +1,45 million d'euros), retracée en section de fonctionnement a permis de dégager un solde positif de 8,81 millions d'euros.

Pour la section d'investissement (hors excédent d'investissement reporté soit +2,34 millions d'euros), le solde de la gestion de l'exercice 2017 ressort à -4,98 millions d'euros.

L'excédent de clôture qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à **+7,62 millions d'euros**, soit :

- ✓ **+10,26 millions d'euros pour la section de fonctionnement,**
- ✓ **-2,64 millions d'euros pour la section d'investissement.**

Cet excédent global de 7,62 millions d'euros correspond en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de Morlaix Communauté et s'analyse comme la somme des excédents définitifs dégagés par la communauté.

L'exécution budgétaire de chaque budget se présente de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE ZA LAUNAY

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	942 299,67 €	865 385,52 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-942 299,67 €	-942 299,28 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	- €	-76 913,76 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		-391 159,13 €
Résultat reporté au 002	215 089,33 €	
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	215 089,33 €	-468 072,89 €
Report de recettes		
Report de dépenses		
RESULTATS BUDGETAIRES	215 089,33 €	-468 072,89 €
DEFICIT BUDGETAIRE	-252 983,56 €	

BUDGET ANNEXE ZA PLOUEGAT-GUERRAND

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	451 216,45 €	429 979,45 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-432 660,45 €	-451 216,45 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	18 556,00 €	-21 237,00 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		15 573,90 €
Résultat reporté au 002	-15 574,27 €	
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	2 981,73 €	-5 663,10 €
Report de recettes		5 663,10 €
Report de dépenses		
RESULTATS BUDGETAIRES	2 981,73 €	- €
DISPONIBILITES BUDGETAIRES	2 981,73 €	

BUDGET ANNEXE ZA PLOUIGNEAU

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	436 418,63 €	421 515,55 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-436 418,63 €	-506 635,79 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	- €	-85 120,24 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		85 120,24 €
Résultat reporté au 002		
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	- €	- €
Report de recettes		
Report de dépenses		
RESULTATS BUDGETAIRES	- €	- €
DISPONIBILITES BUDGETAIRES		- €

BUDGET ANNEXE ZA SAINTE-SEVE

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	293 009,51 €	290 500,01 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-293 009,51 €	-309 246,64 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	- €	-18 746,63 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		18 746,63 €
Résultat reporté au 002		
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	- €	- €
Report de recettes		
Report de dépenses		
RESULTATS BUDGETAIRES	- €	- €
DISPONIBILITES BUDGETAIRES		- €

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	1 662 348,53 €	1 364 546,18 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-1 662 348,53 €	-1 631 206,57 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	- €	-266 660,39 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		-134 793,54 €
Résultat reporté au 002		
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	- €	-401 453,93 €
Reports de recettes		184 500,00 €
Reports de dépenses		
RESULTATS BUDGETAIRES	- €	-216 953,93 €
DEFICIT BUDGETAIRE		-216 953,93 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	6 718 268,63 €	338 734,86 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-6 718 268,63 €	-55 773,40 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	- €	282 961,46 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		274 564,08 €
Résultat reporté au 002		
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	- €	557 525,54 €
Reports de recettes		
Reports de dépenses		-21 198,00 €
RESULTATS BUDGETAIRES	- €	536 327,54 €
DISPONIBILITES BUDGETAIRES		536 327,54 €

BUDGET PORTS A AUTONOMIE FINANCIERE

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	109 418,06 €	18 408,00 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-103 770,37 €	-38 173,19 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	5 647,69 €	-19 765,19 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		193 667,55 €
Résultat reporté au 002	36 563,78 €	
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	42 211,47 €	173 902,36 €
Reports de recettes		
Reports de dépenses		-64 734,41 €
RESULTATS BUDGETAIRES	42 211,47 €	109 167,95 €
DISPONIBILITES BUDGETAIRES		151 379,42 €

BUDGET SPANC A AUTONOMIE FINANCIERE

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	125 550,05 €	12 535,39 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-183 043,32 €	
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	-57 493,27 €	12 535,39 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		31 776,10 €
Résultat reporté au 002	44 658,28 €	
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	-12 834,99 €	44 311,49 €
Reports de recettes		
Reports de dépenses		-20 257,60 €
RESULTATS BUDGETAIRES	-12 834,99 €	24 053,89 €
DISPONIBILITES BUDGETAIRES		11 218,90 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	3 625 372,58 €	1 301 871,90 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-485 225,51 €	-1 783 127,77 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	3 140 147,07 €	-481 255,87 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		
Résultat reporté au 002		
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	3 140 147,07 €	-481 255,87 €
Reports de recettes		527 356,81 €
Reports de dépenses		-967 181,23 €
RESULTATS BUDGETAIRES	3 140 147,07 €	-921 080,29 €

DISPONIBILITES BUDGETAIRES	2 219 066,78 €
-----------------------------------	-----------------------

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	1 474 353,50 €	2 139 580,19 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-1 093 244,33 €	-3 322 765,52 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	381 109,17 €	-1 183 185,33 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		151 611,31 €
Résultat reporté au 002	32 403,11 €	
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	413 512,28 €	-1 031 574,02 €
Reports de recettes		1 946 707,60 €
Reports de dépenses		-1 031 841,20 €
RESULTATS BUDGETAIRES	413 512,28 €	-116 707,62 €

DISPONIBILITES BUDGETAIRES	296 804,66 €
-----------------------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE EAU DSP

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	3 540 205,23 €	1 462 628,48 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-1 401 391,55 €	-3 120 545,41 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	2 138 813,68 €	-1 657 916,93 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		134 120,84 €
Résultat reporté au 002	1 132 817,78 €	
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	3 271 631,46 €	-1 523 796,09 €
Reports de recettes		245 464,14 €
Reports de dépenses		-428 220,62 €
RESULTATS BUDGETAIRES	3 271 631,46 €	-1 706 552,57 €

DISPONIBILITES BUDGETAIRES	1 565 078,89 €
-----------------------------------	-----------------------

BUDGET EAU REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE

SYNTHESE DES COMPTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées (titres émis)	680 737,55 €	716 434,35 €
Dépenses réalisées (mandats émis)	-305 759,85 €	-59 528,34 €
RESULTATS COMPTABLES 2017 (1)	374 977,70 €	656 906,01 €
Reprise des résultats antérieurs (2)		
Résultat reporté au 001		
Résultat reporté au 002		
RESULTATS COMPTABLES (1) + (2)	374 977,70 €	656 906,01 €
Reports de recettes		1 685,00 €
Reports de dépenses		-47 381,04 €
RESULTATS BUDGETAIRES	374 977,70 €	611 209,97 €

DISPONIBILITES BUDGETAIRES	986 187,67 €
-----------------------------------	---------------------

Le compte administratif 2017 (tous budgets confondus) est arrêté à la somme de 88 993 428,03 € en recettes et 85 162 072,54 € en dépenses, avant la reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissement.

Les résultats antérieurs sont repris pour un montant global de **3 789 615,24 €**

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 11 418 277,88 € et les restes à réaliser en dépenses se chiffrent à 10 674 036,96 € (tous budgets confondus), ce qui représente un solde positif de **744 240,92 €**.

La somme disponible pour le budget primitif 2018 avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2017 et les restes à réaliser sur 2018, est donc de **8 365 211,65 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14, M4, M43 et M49,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Considérant que le Président se retire pour laisser la présidence à Yves Moisan, 1^{er} vice-président pour le vote du compte administratif,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le compte administratif 2017,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Serge Le Pinvidic estime qu'aucun de ces résultats n'est susceptible de soulever d'inquiétudes. Il observe que le budget SPANC présente pour la première fois un déficit d'exploitation en fonctionnement de 12 000 euros dû non pas à un sous-dimensionnement des recettes à provenir des redevances facturées aux usagers, mais à un remboursement au budget du SPANC de prestations de services effectuées par son personnel au profit des budgets d'eau et d'assainissement. Serge Le Pinvidic note également, sur les quatre budgets Eau et Assainissement, que l'absence de passation des écritures liées aux amortissements sur 2017 explique en grande partie l'importance des résultats d'exploitation en fonctionnement. Le résultat du budget principal, de 2,807 millions d'euros est supérieur à celui de l'an dernier, le plus bas qu'ait connu la communauté d'agglomération. Cette progression de 900 000 € est due à une augmentation des recettes de fonctionnement (impôts et taxes ; dotations et participations ; reprise pour 300 000 € d'une provision constituée en 2016 pour les travaux de désenvasement) et une augmentation des dépenses mieux contenue, alors même que les subventions aux associations affichent une progression de plus de 90 000 euros. L'autofinancement évolue positivement de 600 000 euros par rapport à 2016, avec un taux d'autofinancement de 17 % qui place la collectivité au-dessus du plancher de 15 % qu'elle s'est fixée, et demeure essentiel à la stratégie d'investissements qu'elle poursuit. L'investissement s'est élevé à 13 millions d'euros en 2017, ce qui est quasi constant depuis le début du mandat : plus de la moitié ont été affectés à deux opérations, le PEM et la Manu, pour 7 millions d'euros ; quelques acquisitions pour 2 millions d'euros ; subventions d'investissement versées à des tiers, dont les communes, pour 3,560 millions d'euros. Ces 13 millions d'euros investissements ont été financés par l'autofinancement, des subventions, un emprunt limité à 2 millions d'euros, des recettes diverses, le tout pour 11,8 millions d'euros ; un complément a donc été puisé dans le fonds de roulement de l'exercice précédent de 4,16 millions d'euros, fonds fait pour cela et sollicité à hauteur de 1,475 millions d'euros. Rien n'a changé dans les caractéristiques de l'endettement.

Serge Le Pinvidic présente ensuite les budgets annexes Transports, Immobilier d'entreprises, Parcs d'activités, port de plaisance du Diben, SPANC, Eau & assainissement.

Thierry Piriou remercie Serge Le Pinvidic pour sa présentation et ajoute que la collectivité se porte bien au niveau financier. Le projet de territoire avait envisagé des projets d'investissements de 10 millions d'euros par an : avec 13 millions d'euros par an, la collectivité s'inscrit vraiment dans cette démarche, tout en se garantissant d'un bon excédent de fonctionnement qui lui permet d'assurer la pérennité de la collectivité et de ses budgets, même si deux années successives peuvent ne pas se ressembler.

Ismaël Dupont souligne qu'il est important de ménager des excédents budgétaires pour l'investissement, d'autant qu'il y aura de gros investissements à réaliser notamment sur le pôle environnement, avec les déchetteries, mais il ne faudrait pas être trop chiche sur les dépenses de fonctionnement, du fait de l'excédent. Ismaël Dupont pense ainsi à l'Orpam. Dans le projet

de territoire, il est dit que Morlaix Communauté se positionne sur la question du vieillissement de la population et du soutien aux personnes âgées sur le territoire. L'Orpam a un poste de salarié en danger sur le moyen terme, s'il n'y a pas de financement supplémentaire de la communauté, qui serait justifié par le fait que la moitié des adhérents de l'Orpam viennent de communes autres que Morlaix.

Thierry Piriou reconnaît qu'il est en effet dégagé aujourd'hui un excédent de fonctionnement important, et qu'il faut regarder la réalité du terrain, au risque sinon de passer à côté de quelque chose. Les élus seront donc très attentifs à l'ensemble des associations et activités comme le stipule le projet de territoire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Thierry Piriou rappelle avoir pris ses fonctions en octobre 2017. Les résultats de ce budget sont donc à attribuer également à son prédécesseur Jean-Luc Fichet, ainsi qu'à l'ensemble de la collectivité.

Délibération D18-033

Objet : Affectation des résultats 2017

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

➤ Budget principal

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT		2 807 584,26 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE CLÔTURE (1)		178 894,63 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	-2 092 626,21 €	
Excédent d'investissement reporté	2 271 520,84 €	
RESTES A REALISER (2)		120 245,74 €
Recettes	7 975 139,33 €	
Dépenses	-7 854 893,59 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : DISPONIBILITES (1) + (2)		299 140,37 €

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2017 du budget principal de Morlaix Communauté, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Investissement :

- ✓ **article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés** : 2 807 584,26 €

➤ Budget annexe Assainissement DSP

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT		3 140 147,07 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLÔTURE (1)		-481 255,87 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	-481 255,87 €	
Excédent d'investissement reporté		
RESTES A REALISER (2)		-439 824,42 €
Recettes	527 356,81 €	
Dépenses	-967 181,23 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : BESOIN (1) + (2)		-921 080,29 €

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement DSP de Morlaix Communauté, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- ✓ il convient de combler le déficit de la section d'investissement : 921 080,29 € + mise en place d'une réserve de 1 900 000 € ;
- ✓ le solde excédentaire de 319,066,78 € est laissé en attente d'affectation (au chapitre budgétaire 002).

Investissement :

- ✓ **article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 821 080,29 €**

Fonctionnement :

- ✓ **article 002 Excédent d'exploitation reporté : 319 066,78 €**

➤ Budget Assainissement Régie à autonomie financière

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT		413 512,28 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLÔTURE (1)		-1 031 574,02 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	-1 183 185,33 €	
Excédent d'investissement reporté	151 611,31 €	
RESTES A REALISER (2)		914 866,40 €
Recettes	1 946 707,60 €	
Dépenses	-1 031 841,20 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : BESOIN (1) + (2)		-116 707,62 €

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2017 du budget Assainissement Régie de Morlaix Communauté, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- ✓ il convient de combler le déficit de la section d'investissement : 116 707,62 € ;
- ✓ le solde excédentaire de 296 804,66 € est laissé en attente d'affectation (au chapitre budgétaire 002).

Investissement :

- ✓ **article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 116 707,62 €**

Fonctionnement :

- ✓ **article 002 Excédent d'exploitation reporté : 296 804,66 €**

➤ Budget annexe Eau DSP

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT		3 271 631,46 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLÔTURE (1)		-1 523 796,09 €
Egal au déficit d'investissement de l'exercice	-1 657 916,93 €	
Excédent d'investissement reporté	134 120,84 €	
RESTES A REALISER (2)		-182 756,48 €
Recettes	245 464,14 €	
Dépenses	-428 220,62 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : BESOIN (1) + (2)		-1 706 552,57 €

Considérant l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2017 du budget annexe Eau DSP de Morlaix Communauté, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- ✓ il convient de combler le déficit de la section d'investissement : 1 706 552,57 € ;
- ✓ le solde excédentaire de 1 565 078,89 € est laissé en attente d'affectation (au chapitre budgétaire 002).

Investissement :

- ✓ **article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 706 552,57 €**

Fonctionnement :

- ✓ **article 002 Excédent d'exploitation reporté : 1 565 078,89 €**

En ce qui concerne les autres budgets (budget annexe Immobilier, l'ensemble des budgets Parcs d'activités, le budget annexe Transports, le budget Ports à autonomie financière, le budget SPANC à autonomie financière et le budget Eau à autonomie financière), les résultats ne font pas l'objet d'une affectation.

En application de l'article L2311-5 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2017 de ces budgets ne faisant pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, les résultats de la section de fonctionnement constatés dans les différents comptes administratifs sont repris à cette section.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018 ;

Considérant le compte administratif 2017 de Morlaix Communauté et les résultats qui en découlent ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver l'affectation des résultats telle que présentée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-034

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Pour l'année 2018, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire les taux votés en 2017 comme suit :

	Taux 2014 votés	Taux 2015 votés	Taux 2016 Votés (+2%)	Taux 2017 votés	Taux 2018 Proposition
Taxe d'habitation	9,99 %	9,99 %	10,19 %	10,19 %	10,19 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,52 %	24,52 %	25,01 %	25,01 %	25,01 %

Vu la loi de Finances pour 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1609 nonies C et 1639 du Code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver les taux de fiscalité pour l'année 2018,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-035

Objet : TEOM – Fixation des taux pour l'année 2018

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Il est proposé de maintenir les taux de TEOM votés en 2017.

Pour la zone 1, les taux sont maintenus à 11,49 % en 2018.

Morlaix Communauté ayant établi par délibération du 30 septembre 2002, un zonage affecté de coefficients de modulation, les taux pour l'année 2018 sont les suivants :

Zone de perception 1 : coefficient 1 – Taux de la TEOM : 11,49 %

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| ➤ Botsorhel | ➤ Plouégat-Guerrand |
| ➤ Le Cloître Saint-Thégonnec | ➤ Plouégat-Moysan |
| ➤ Lannéanou | ➤ Le Ponthou |

Zone de perception 2 : coefficient 0,91 – Taux de la TEOM : 10,46 %

- Plounéour-Ménez

Zone de perception 3 : coefficient 0,83 Taux de la TEOM : 9,54 %

- | | |
|------------------|-------------------------------|
| ➤ Garlan | ➤ Plougonven |
| ➤ Guerlesquin | ➤ Plouigneau |
| ➤ Lanmeur | ➤ Sainte-Sève |
| ➤ Pleyber-Christ | ➤ Saint-Thégonnec Loc-Éguiner |

Zone de perception 4: coefficient 0,78 – Taux de la TEOM : 8,96 %

- | | |
|--------------|-----------------------|
| ➤ Guimaëc | ➤ Plouezoc'h |
| ➤ Henvic | ➤ Plougasnou |
| ➤ Locquénolé | ➤ Saint-Jean-du-Doigt |
| ➤ Locquirec | ➤ Taulé |

Zone de perception 5 : coefficient 0,68 – Taux de la TEOM : 7,81 %

- | | |
|------------|---------------------------|
| ➤ Carantec | ➤ Saint-Martin-des-Champs |
| ➤ Morlaix | ➤ Plourin-lès-Morlaix |

Vu la loi de Finances 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2224-13,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018 ;

Considérant les besoins de financement pour l'équilibre budgétaire du service de la Collecte et de la valorisation des déchets ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver les taux de la TEOM pour l'année 2018,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Serge Le Pinvidic précise que ce produit augmentera de 2 % sans que la communauté ait à bouger les taux, pourcentage suffisant pour accompagner la croissance des dépenses en 2018 et approcher quasiment à 100 % le besoin de financement de la compétence déchets, soit un produit de 6,452 millions d'euros pour un besoin de financement de 6,5 millions d'euros. Pour les contribuables, le ressenti sera de 1,2 % sur la feuille d'impôts (actualisation forfaitaire de base).

François Hamon considère que ces taux datent certes de 2002, mais que cette taxe n'est pas équitable pour l'ensemble des habitants de Morlaix Communauté, avec une variation de 40 % entre ceux qui payent le moins et ceux qui payent le plus pour un service identique. Il est donc urgent de travailler à un autre mode de financement de ce service. Il existe des moyens, comme la redevance. Un terrain d'entente a été trouvé entre les 27 communes dans un autre domaine, celui de l'eau et assainissement, avec convergence des prix. Il est urgent de travailler à une convergence des prix au niveau du traitement des ordures ménagères.

Guy Pennec précise que le zonage a été institué pour une période de 10 ans et perdue aujourd'hui. Certaines zones, en fonction des bases cadastrales et foncières, amènent un produit nettement supérieur à d'autres. C'est vrai que quelqu'un qui vit seul dans un manoir avec un tout petit sac poubelle paie très cher, contrairement à quelqu'un qui a très peu de base foncière et génère beaucoup de déchets. La Chambre Régionale de la Cour des Comptes a remarqué que le zonage était institué pour une période de 10 ans et a demandé une réponse. Le service Finances

de Morlaix Communauté, agents et élus, a répondu avec justesse à la CRCRC qui ne s'est plus manifestée. Une grosse étude de tarification, qui perdure, a été lancée depuis plusieurs années. Le travail fait sur l'Eau et l'assainissement est à peu près identique sur la période, depuis 2012. Autant la question du transfert de l'Eau et assainissement était une question politique, qui a amené à des solutions techniques, autant sur les déchets, on se heurte à une très grosse question technique : tant qu'on aura 6 à 7 modes de collecte, du fait de contenants diversifiés sur le territoire, on ne peut pas aller vers une redevance. Il faut absolument unifier techniquement le service de façon à pouvoir facturer le service exact rendu à la population. C'est un gros travail technique sur les contenants et sur le fonctionnement du service. Comme on arrive à l'équilibre financier du service, on va pouvoir aborder cette année, sous l'égide du Président, cette étude de tarification. Attention à l'équilibre très fragile. Le travail fait en tout début de mandat sera réactivé. L'affaire n'est pas simple : c'est bien une réorganisation sur le fond du service de collecte.

Thierry Piriou conçoit qu'une différence de 40 % puisse paraître excessive. Elle est liée à une histoire, mais qui va être changée.

Ça ne paraît pas excessif, c'est excessif, et difficilement supportable pour certains répond François Hamon, qui entend la réponse mais aimerait rapidement un échancier, afin que l'étude ne soit pas toujours en cours dans deux ans.

La taxe et la fiscalité sont gérés par le Trésor Public, explique Guy Pennec, et il y a une répartition de la fiscalité sur le territoire en imposant tous les ménages. La redevance se fait sur le service rendu, qu'il faut pouvoir évaluer, ce qui demande de faire un fichier et de créer un service comptable. Il y a donc une décision à prendre et des moyens à y affecter. Cela ne veut pas dire que l'on sera moins cher.

François Hamon n'en disconvient pas, mais il y aurait au moins équité au niveau du paiement. Le système en place n'est pas équitable, mais il votera tout de même les taux.

Ismaël Dupont a travaillé en début de mandat au groupe de travail sur la tarification. La redevance, souvent associée à l'idée de redevance incitative, présente aussi plusieurs désavantages : il faut investir énormément dans le matériel (bacs, camions de collecte...) ; les ménages qui ont plusieurs enfants paieront plus : la question de la justice est à poser de plusieurs points de vue, car pour l'instant des familles nombreuses vivant dans un logement bon marché paient beaucoup moins ; enfin la redevance oblige à un budget indépendant du budget principal, ce qui suppose d'équilibrer le budget déchets, dont l'équilibre est fragile, et cela a aussi des conséquences pour le personnel sur la productivité du travail et la manière dont on travaille.

Agnès Le Brun estime que, dans ce débat qui n'est pas simple, l'on peut aussi évoquer, à côté de taux et de modes de taxation, la qualité du service rendu. Il faut savoir définir, ensemble, à quelle hauteur on veut rendre ce service. Le service rendu n'est pas forcément de donner satisfaction à chacun et chacune des concitoyens sans les responsabiliser, mais il y a des limites. La population âgée n'est pas en capacité d'accéder à un conteneur. À propos de l'iniquité des taux évoquée par François Hamon, il y a aussi, actuellement, une véritable iniquité dans la collecte : dans la zone urbaine, la collecte n'est pas satisfaisante, car il n'y a pas adéquation entre les modalités de collecte et les difficultés topographiques et autres. Ce n'est pas normal car cela fait partie des services que l'on doit à la population. Certes il y a des gens qui déposent leurs ordures n'importe où, et la Ville lutte et verbalise de plus en plus, mais il y a néanmoins un service à rendre, notamment pour les gens qui sont dans les tours et qui n'ont pas de voiture, donc pas les moyens de se débarrasser des déchets encombrants ; mais aussi la population âgée qui habite dans les escaliers et n'a pas la force physique d'accéder avec un sac poubelle au container. On doit ajuster cela. La ville de Morlaix l'ajuste de sa propre initiative, avec un rappel de plus en plus pressant de la Cour des Comptes, car la Ville dépense de l'argent qu'elle ne devrait pas dépenser. La Ville ne le fait pas pour désresponsabiliser les gens, mais parce qu'une qualité moyenne de service n'est pas atteinte actuellement. Ce n'est pas un sujet annexe, mais un sujet de tous les jours. Les bailleurs sociaux ont d'ailleurs un rôle à jouer dans ce problème qui augmente de jour en jour, et qu'il est urgent de traiter, ce pourquoi Agnès Le Brun est d'accord avec François Hamon sur la question de l'échancier.

Les élus et les agents du service environnement sont tout à fait ouverts à ces questions, répond Guy Pennec, qui ne croit pas que le conseil communautaire soit le lieu pour en discuter sur des préjugés ou des postulats pas tout à fait vrais, qui ne s'analysent pas comme cela du moins. Guy Pennec ajoute qu'une expérimentation est lancée sur le territoire sur les modes de collecte et les coûts de revient de collecte, car tout se tient en matière de déchets, du contenant jusqu'au mâchefer qui sort de la cheminée ou ce qui sort de l'usine de tri. L'expérimentation, de cinq à six mois, est lancée sur le quartier de La Boissière avec une collecte des ordures ménagères une fois par semaine, et la semaine suivante une collecte sélective avec contenants individualisés.

Elle est également lancée sur Plougasnou avec une collecte sélective en bacs de regroupement. Cela permettra d'analyser les coûts, car c'est aussi par la gestion des coûts que l'on arrivera à maintenir des coûts de redevance acceptables pour les usagers.

Yvon Hervé rappelle à François Hamon que les coefficients retenus avaient pour but de tenir compte des différences de valeurs locatives et s'interroge sur le cas de Saint-Martin-des-Champs.

François Hamon explique qu'à Saint-Martin-des-Champs, la commune est dotée pour deux tiers de containers enterrés. Chaque année, la commune fait appel à un fonds de concours commun, à 50/50, avec Morlaix Communauté pour enterrer des containers. La collecte en porte-à-porte diminue donc peu à peu chaque année. C'est une collecte hebdomadaire, sur 1/3 de la commune.

Yvon Hervé remarque que la perception par la taxe est beaucoup plus confortable, car facile, que la redevance qui entraînerait une comptabilité extrêmement précise donc un service beaucoup plus étoffé. Il faut cependant vérifier que les zonages soient toujours pertinents, s'il y a de grosses différences dans les paiements.

François Hamon estime que le zonage, c'est dépassé, et appartient à un monde antérieur.

Christian Le Manach pense aussi que le zonage est dépassé, et qu'il fait partie des communes qui payent beaucoup pour moins de service. Certes, les bases fiscales de la zone n°1 sont basses, mais c'est aussi là que le service est le moins bien rendu. Les habitants sont éloignés de 10 à 12 kilomètres des déchetteries. Il n'y a pas de containers enterrés. Certains passages ne se font pas toutes les semaines dans certains secteurs. Quand cette étude sera faite, on se rendra compte qu'un habitant de Plouégat-Guerrand paye proportionnellement beaucoup plus cher qu'un habitant du centre ville. Christian Le Manach est également d'accord avec le fait que le service rendu doit être prioritaire. Il regrette que le ramassage des encombrants ne soit plus effectué. Certes, deux fois par an, c'était peut-être beaucoup, mais une fois par an aurait soulagé beaucoup de personnes, notamment les personnes âgées.

Le sujet est complexe, avec un grand nombre de paramètres différents de communes à communes, conclut Thierry Piriou. Comme l'a souligné Guy Pennec, il est nécessaire de relancer la réflexion aujourd'hui, avec si possible une planification de la démarche pour montrer à chacune des communes comment le sujet avance. On aura du mal à dire que l'on ira dans chaque foyer où les personnes ont des difficultés pour se déplacer et porter leurs déchets. Ce serait plutôt à un autre service d'assurer cela.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-036

Objet : Avances remboursables du budget principal au profit des budgets annexes Parcs d'activités

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Morlaix Communauté disposant d'une trésorerie suffisante a accordé des avances remboursables à ses budgets annexes Parcs d'activités. Celles-ci sont récapitulées dans le tableau ci-après.

BUDGETS CONCERNES	Compte de gestion 2016			Compte de gestion 2017			BP 2018 +RAR			
	Montants dus Année 2016	Remboursement Année 2016	Solde au 31/12/2016	Montants dus au 01/01/2017	Remboursement Année 2017	Solde au 31/12/2017	Montants dus au 01/01/2018	Remboursement BP 2018	Versements (1) BP 2018 +RAR	Solde au 31/12/2018
ZA AEROPOLE										
Avances remboursables	18 410,46 €	0,00 €	18 410,46 €	18 410,46 €	0,00 €	18 410,46 €	18 410,46 €	0,00 €	407 976,06 €	426 386,52 €
ZA KERIVEN										
Avances remboursables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76 144,17 €	76 144,17 €
ZA PLOUEGAT-GUERRAND										
Avances remboursables	230 195,91 €	0,00 €	230 195,91 €	230 195,91 €	0,00 €	230 195,91 €	230 195,91 €	202 550,00 €	5 663,10 €	33 309,01 €
ZA DU LAUNAY										
Avances remboursables	473 663,64 €	0,00 €	473 663,64 €	473 663,64 €	0,00 €	473 663,64 €	473 663,64 €	473 663,64 €	0,00 €	0,00 €
ZA SAINTE-SEVE										
Avances remboursables	407 946,64 €	98 700,00 €	309 246,64 €	309 246,64 €	16 237,13 €	293 009,51 €	293 009,51 €	69 251,00 €	0,00 €	223 758,51 €
ZA PLOUIGNEAU										
Avances remboursables	465 430,21 €	0,00 €	465 430,21 €	465 430,21 €	111 422,74 €	354 007,47 €	354 007,47 €	0,00 €	60 597,00 €	414 604,47 €
ZA PARCS D'ACTIVITES										
Avances remboursables	221 616,73 €	0,00 €	221 616,73 €	221 616,73 €	0,00 €	221 616,73 €	221 616,73 €	0,00 €	323 291,00 €	544 907,73 €
TOTAL GENERAL	1 817 263,59 €	98 700,00 €	1 718 563,59 €	1 718 563,59 €	127 659,87 €	1 590 903,72 €	1 590 903,72 €	745 464,64 €	873 671,33 €	1 719 110,41 €

Elles feront l'objet d'un remboursement au fur et à mesure des cessions de terrains dans les parcs d'activités.

Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions les opérations d'aménagement portées dans les parcs d'activités suivants, il est proposé d'accorder les avances remboursables aux budgets annexes ci-dessous :

- ✓ budget annexe Aéroport : 2 358,33 €
- ✓ budget annexe Plouigneau : 60 597,00 €
- ✓ budget annexe Parcs d'activités : 138 791,00 €

Le montant total de l'avance remboursable du budget principal aux budgets annexes Parcs d'activités est de 201 746,33 €. Elle sera portée au débit du compte 27638 du budget principal et au crédit du compte 168751 des budgets annexes concernés.

En outre, au cours de l'année 2018, il conviendra de verser quatre avances remboursables budgétées au BP 2017 et qui font l'objet de restes à réaliser pour un montant global de 671 925 € :

- ✓ budget annexe Aéroport : 405 617,73 €
- ✓ budget annexe Keriven : 76 144,17 €
- ✓ budget annexe Plouégat-Guerrand : 5 663,10 €
- ✓ budget annexe Parcs d'activités : 184 500,00 €

Ces nouvelles avances remboursables sont prévues pour une durée maximale de cinq ans. Elles feront l'objet d'un remboursement au fur et à mesure de la commercialisation des opérations.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'accorder une avance remboursable aux trois budgets annexes listés :**
 - ✓ **budget annexe Aéroport : 2 358,33 €**
 - ✓ **budget annexe Plouigneau : 60 597,00 €**
 - ✓ **budget annexe Parcs d'activités : 138 791,00 €**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les documents relatifs à ce dossier.**

Serge Le Pinvidic remarque que ces avances remboursables ne se faisaient pas auparavant dans des conditions tout à fait réglementaires : il faut une délibération précisant les modalités envisagées, notamment les délais de remboursement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-037

Objet : Avances de trésorerie au budget Assainissement Régie à autonomie financière

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Il est proposé de mettre en place une nouvelle avance de trésorerie du budget principal au budget Assainissement Régie pour un montant de 1 000 000 €. Il est précisé que cette avance de trésorerie pourra être versée en plusieurs fois dans la limite du montant maximum délibéré.

Par ailleurs, elle sera remboursable sans intérêts, en tout ou partie dès lors que les fonds disponibles sur le compte au Trésor Public du budget avec autonomie financière le permettront. Cette nouvelle avance de trésorerie d'un million d'euros devra être restituée intégralement au budget principal au plus tard pour le 20 décembre 2018.

Il est rappelé qu'une première avance de trésorerie a été consentie au budget Assainissement Régie pour un montant de 500 000 €, il est proposé de reporter la date du remboursement au budget principal au 1^{er} juillet 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-1 et suivants, et l'article R2221-70,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016, portant extension des compétences de la communauté d'agglomération de Morlaix aux compétences Eau potable et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération D16-239 du 14 novembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a décidé la création de deux régies Eau et Assainissement à autonomie financière sans personnalité morale,

Vu la délibération D16-270 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a autorisé les avances de trésorerie aux budgets annexes Eau Régie et Assainissement Régie,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Considérant que le budget précité est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de sa trésorerie,

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'exercice 2018 avant même la perception des recettes de fonctionnement et la réalisation des emprunts proposés au budget primitif 2018,

Considérant que les avances de trésorerie constituent des opérations non budgétaires,

Le Conseil de Communauté est invité :

- à approuver la mise en place d'une nouvelle avance de trésorerie du budget principal au budget Assainissement Régie pour un montant de 1 000 000 €,
- à approuver le report de la date du remboursement au budget principal au 1^{er} juillet 2018, de la première avance de trésorerie consentie au budget Assainissement régie pour un montant de 500 000 €,
- à autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- à autoriser le Trésorier principal de Morlaix à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-038

Objet : Vote du budget primitif 2018

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Les projets de budgets pour 2018 traduisent les priorités que Morlaix Communauté s'est fixée et dont le Conseil de Communauté a débattu le 5 février 2018 à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Ce débat a été l'occasion de rappeler les contraintes financières et le contexte institutionnel dans lequel est élaboré le budget primitif 2018.

Le budget primitif est construit dans un contexte de débats nationaux autour des finances publiques (réforme de la taxe d'habitation et contractualisation à venir entre l'État et les grandes collectivités locales sur l'évolution des dépenses, la maîtrise du besoin de financement et le désendettement).

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, ne modifient pas la construction du budget, qui reste basée sur la stratégie définie pour le mandat. Le budget 2018 intègre notamment, les effets de la finalisation des transferts de compétences des ZAE (zones d'activités économiques) qui ont débuté en 2017.

Dans ce contexte et conformément au projet de territoire d'une part, et à la stratégie financière définie pour le mandat d'autre part, le budget primitif 2018 est construit sur les bases suivantes :

- ✓ maintien d'un niveau d'investissement élevé,
- ✓ maîtrise confirmée de l'évolution des charges de fonctionnement tout en assurant le financement des priorités politiques du mandat,
- ✓ prise en compte des compétences transférées,
- ✓ taux de fiscalité inchangés,
- ✓ endettement maîtrisé.

Le budget primitif proposé pour 2018 intègre les résultats et les restes à réaliser d'investissement de l'année 2017. Il est organisé autour d'un budget principal, 11 budgets annexes et 4 budgets à autonomie financière.

L'ensemble des budgets proposés s'équilibre à 106 millions d'euros en section de fonctionnement, et à 37 millions d'euros en section d'investissement, **soit un total de 143 millions d'euros.**

➤ La capacité d'autofinancement

En additionnant les masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes de Morlaix Communauté, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement de la communauté, même si la réglementation impose l'autonomie de certains budgets, en particulier celui des Ports, du SPANC de l'Assainissement Régie et de l'Eau Régie.

Les budgets annexes des Parcs d'activités qui retracent le coût de production des terrains en cours d'aménagement, obéissent à une comptabilité de stocks. Ils n'ont pas vocation à dégager de l'épargne et ne sont donc pas présentés dans ce tableau.

BUDGETS PRIMITIFS 2018	Budget Principal	Budget Immobilier	Budget Transports	Budget des Ports	Budget SPANC	Budget Assainissement DSP	Budget Assainissement Régie	Budget Eau DSP	Budget Eau Régie	TOTAL BUDGETS
Recettes de gestion	37 898 516,00 €	527 670,28 €	3 763 495,00 €	158 291,47 €	171 837,00 €	2 050 812,00 €	2 047 355,00 €	2 922 112,00 €	1 632 500,00 €	51 172 588,75 €
Dépenses de gestion (2)	30 911 334,00 €	106 437,28 €	6 283 791,00 €	80 059,42 €	163 187,00 €	535 000,00 €	1 469 057,00 €	1 783 942,00 €	1 125 500,00 €	42 458 307,70 €
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	6 987 182,00 €	421 233,00 €	-2 520 296,00 €	78 232,05 €	8 650,00 €	1 515 812,00 €	578 298,00 €	1 138 170,00 €	507 000,00 €	8 714 281,05 €
Intérêts de la dette (4)	120 000,00 €	114 634,00 €	1,00 €	35,00 €	100,00 €	196 800,00 €	171 500,00 €	176 500,00 €	21 500,00 €	801 070,00 €
Charges exceptionnelles (5)	1 091 810,00 €	152 000,00 €	1 000,00 €	100,00 €	1 500,00 €	25 000,00 €	12 000,00 €	28 000,00 €	24 000,00 €	1 335 410,00 €
Dépenses imprévues (6)	70 363,00 €					56 578,78 €	602,66 €	38 493,99 €	38 477,70 €	204 516,13 €
Dotations aux comptes d'amortissement (7)	20 000,00 €			1 000,00 €			10 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	39 000,00 €
Produits financiers (8)	16 621,00 €	6 981,00 €								23 602,00 €
Produits exceptionnels (9)	10 370,00 €	50 000,00 €	2 749 797,00 €	100,00 €						2 810 267,00 €
Reprises sur amortissements et provisions (10)		221 370,00 €								221 370,00 €
Excédents de fonctionnement affectés au 002 (11)						319 066,78 €	296 804,66 €	1 565 078,89 €	374 977,70 €	2 555 928,03 €
Epargne brute (12) = (3) - (4) - (5) - (6) + (7) + (8) + (9) + (10) + (11)	5 712 000,00 €	432 950,00 €	228 500,00 €	77 197,05 €	750,00 €	1 556 500,00 €	681 000,00 €	2 455 254,90 €	799 000,00 €	11 945 451,95 €
Remboursement du capital (11)	664 915,00 €	430 000,00 €	16 650,00 €	3 165,00 €		524 600,00 €	545 900,00 €	438 000,00 €	28 609,97 €	2 651 859,97 €
Epargne nette (13) = (12) - (11)	5 047 085,00 €	2 950,00 €	211 850,00 €	74 032,05 €	7 08,00 €	1 031 880,00 €	135 100,00 €	2 017 254,90 €	766 90,03 €	9 293 591,98 €

Le budget 2018 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 8,71 millions d'euros et une épargne brute de 11,95 millions d'euros (avec l'intégration des excédents de fonctionnement affectés au 002 pour un montant de 2,56 millions d'euros). Après le remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible 2018 s'élève à 9,29 millions d'euros.

➤ L'encours de la dette

Il est constitué des emprunts contractés pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient de rajouter les emprunts transférés dans le cadre des compétences Eau et Assainissement.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de la dette se chiffre à 29,46 millions d'euros.

	Capital restant dû Au 01/01/2018	Besoin emprunts BP 2018
Budget Principal	6 791 890,73 €	4 346 624,37 €
Budget annexe Immobilier	4 814 983,80 €	569 341,57 €
Budget annexe Keriven	849 999,97 €	
Budget annexe Aéroport	850 000,01 €	
Budget annexe Parcs d'Activités	849 999,97 €	1 000 000,33 €
Budget annexe Transports	16 620,52 €	
Budget Ports à autonomie financière	3 162,93 €	
Sous-Total hors Eau & Assainissement	14 176 657,93 €	5 915 966,27 €
Budget annexe Assainissement DSP	5 299 742,79 €	1 059 620,00 €
Budget Assainissement Régie à autonomie financière	5 181 338,56 €	2 271 100,00 €
Budget annexe Eau DSP	4 530 267,41 €	2 398 515,10 €
Budget Eau Régie à autonomie financière	274 044,28 €	165 000,00 €
Emprunts Eau & Assainissement	15 285 393,04 €	5 894 235,10 €
TOTAL GENERAL	29 462 050,97 €	11 810 201,37 €

Compte tenu, de l'épargne nette de 9,53 millions d'euros dégagée (tous budgets confondus), l'emprunt d'équilibre s'élève à 11,81 millions d'euros.

La réalisation effective des emprunts dépendra en fin d'année 2018 du niveau des investissements exécutés, des financements pouvant être obtenus.

Le remboursement de trois emprunts par anticipation est proposé dans les budgets Eau DSP et Assainissement Régie.

➤ Les recettes fiscales

Les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2018. L'évolution du produit fiscal découlera donc de la seule progression des bases d'imposition.

Le produit prévisionnel des taxes : CFE, CVAE, IFER, TASCOT, taxe d'habitation, taxes sur le foncier non bâti est estimé à 18 702 000 € soit +369 283 € en montant et +2,01 % (par rapport au réalisé 2017).

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles 2018, le projet de budget primitif 2018 est construit à partir des éléments suivants :

- ✓ prise en compte d'une variation forfaitaire des bases d'imposition de +1,24 % (loi de Finances pour 2018).
- ✓ augmentation physique des bases d'imposition (+1 % pour la CFE, +1 % pour la taxe foncière et +1 % pour la taxe d'habitation).

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FISCALITE	BP 2017	Produits définitifs 2017	BP 2018	Evolution BP 2018/ BP 2017
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	3 595 000	3 747 761	3 828 000	233 000
CVAE (1,5% sur la valeur ajoutée) = taux national	2 578 000	2 599 902	3 080 000	502 000
IFER (imposition forfaitaire entreprises de réseaux)	391 000	433 026	437 000	46 000
TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales)	1 043 000	1 311 960	1 053 000	10 000
TAXE D'HABITATION	10 043 000	10 035 720	10 100 000	57 000
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	0	0	0	0
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	76 000	75 682	76 000	0
TAXE ADDITIONNELLE SUR LE FONCIER NON BÂTI	130 000	128 666	128 000	-2 000
Total panier fiscal	17 856 000	18 332 717	18 702 000	846 000

- ✓ taux de fiscalité proposés

	Taux 2014 votés	Taux 2015 votés	Taux 2016 Votés (+2%)	Taux 2017 votés	Taux 2018 Proposition
Taxe d'habitation	9,99 %	9,99 %	10,19 %	10,19 %	10,19 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,52 %	24,52 %	25,01 %	25,01 %	25,01 %

✓ taux de TEOM proposés

Le produit de la TEOM est estimé à 6,45 millions d'euros avec des taux inchangés en 2018.

Zonages mis en place	Année 2017			Année 2018		
	Bases 2017	Produits 2017	Taux voté en 2017 (+4%)	Bases 2018 estimées	Produits 2018 estimés	Taux proposés pour 2018
Zone 1	1 986 304 €	228 226 €	11,49 %	2 026 030 €	232 791 €	11,49 %
Zone 2	931 959 €	97 483 €	10,46 %	950 598 €	99 433 €	10,46 %
Zone 3	15 759 068 €	1 503 415 €	9,54 %	16 074 249 €	1 533 483 €	9,54 %
Zone 4	16 678 630 €	1 494 405 €	8,96 %	17 012 203 €	1 524 293 €	8,96 %
Zone 5	38 440 698 €	3 002 219 €	7,81 %	39 209 512 €	3 062 263 €	7,81 %
Totaux	73 796 659 €	6 325 748 €		75 272 592 €	6 452 263 €	

Compte tenu de l'évolution des dépenses, le montant prévisionnel nécessaire à l'équilibre du service, se situe à 6 452 263 €.

✓ la taxe GEMAPI

Conformément aux dispositions de l'article L5616-5 du Code général des collectivités territoriales, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) devient une compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Afin de financer la compétence GEMAPI, Morlaix Communauté a instauré la taxe GEMAPI lors du Conseil de Communauté du 5 février 2018.

Les estimations financières ont conduit à définir un besoin de financement de 316 000 € pour l'exercice de cette compétence en 2018 (soit une estimation de 4,38 € par habitant).

➤ **Les dotations de l'État**

Contrairement aux années passées, le gouvernement a annoncé un gel de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Le montant de la contribution au redressement des finances publiques reste figé à son niveau de 2017.

✓ une DGF plus élevée est attendue en 2018

L'augmentation de la dotation d'intercommunalité (+500 000 €) est liée au transfert de la compétence Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2017. Compte tenu de la baisse de la dotation de compensation de -39 000 €, la DGF 2018 est estimée à + 457 728 € (réalisé 2017 par rapport au BP 2018).

✓ récapitulatif des dotations et compensations d'exonérations versées par l'État

Compensations fiscales (en K€)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018 Proposition
Total compensations TH	589	660	498	737	775
Dotation unique spécifique	74	49	41	0	0
Compensations fiscales CFE (RCE)	2	2	2	16	4
Dotation de compensation réforme TP	205	205	205	205	175
Compensations fiscales TP	281	256	248	221	179
Total des compensations fiscales	870	916	746	958	954

En 2018, la communauté d'agglomération va subir une perte de la DCRTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle). Pour mémoire, cette dotation a été créée au

moment de la suppression de la taxe professionnelle et vise à compenser les pertes globales de la fiscalité économique liées à la réforme de 2011. La loi de Finances pour 2012 dispose que son montant est reconduit chaque année (avec un engagement ferme à l'époque de pérennisation). La perte 2018 est estimée à -30 000 € soit -15 %.

- ✓ le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
Morlaix Communauté ne sera vraisemblablement pas éligible au FPIC. Compte tenu du dispositif de garantie, la recette minimale inscrite au budget 2018 est de 568 000 € (soit 85 % du montant perçu en 2018).

En €		Budget Principal	Budget Transports	Budget Immobilier	Budgets Parcs D'activités (1)	Budget Ports	Total Eau & Assainissement (2)	Total
Fonctionnement	dépenses réelles	32 213 507,00	6 284 792,00	373 071,28	5 225 026,00	81 194,42	5 885 739,13	50 063 329,83
	dépenses d'ordre	6 262 000,00	230 000,00	559 500,00	7 243 867,00	77 197,05	7 664 804,90	22 037 368,95
	dépenses totales	38 475 507,00	6 514 792,00	932 571,28	12 468 893,00	158 391,47	13 550 544,03	72 100 698,78
	recettes réelles	37 925 507,00	6 513 292,00	806 021,28	6 444 096,06	158 391,47	11 380 544,03	63 227 851,84
	recettes d'ordre	550 000,00	1 500,00	126 550,00	6 242 868,00		2 170 000,00	9 090 918,00
	recettes totales	38 475 507,00	6 514 792,00	932 571,28	12 686 964,06	158 391,47	13 550 544,03	72 318 769,84
Résultat de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	218 071,06	0,00	0,00	218 071,06
Investissement	dépenses réelles	29 535 975,81	881 998,00	1 801 407,27	2 789 376,84	368 099,41	21 032 307,64	56 409 164,97
	dépenses d'ordre	4 334 673,78	35 550,00	126 550,00	6 216 102,00		3 895 600,00	14 608 475,78
	dépenses totales	33 870 649,59	917 548,00	1 927 957,27	9 005 478,84	368 099,41	24 927 907,64	71 017 640,75
	recettes réelles	23 823 975,81	823 525,54	1 368 457,27	1 873 671,66	323 902,36	15 222 761,53	43 436 294,17
	recettes d'ordre	10 046 673,78	264 050,00	559 500,00	7 217 101,00	77 197,05	9 733 250,00	27 897 771,83
	recettes totales	33 870 649,59	1 087 575,54	1 927 957,27	9 090 772,66	401 099,41	24 956 011,53	71 334 066,00
Solde d'investissement		0,00	170 027,54	0,00	85 293,82	33 000,00	28 103,89	316 425,25
Total	dépenses réelles	61 749 482,81	7 166 790,00	2 174 478,55	8 014 402,84	449 293,83	26 918 046,77	106 472 494,80
	dépenses d'ordre	10 596 673,78	265 550,00	686 050,00	13 459 969,00	77 197,05	11 560 404,90	36 645 844,73
	dépenses totales	72 346 156,59	7 432 340,00	2 860 528,55	21 474 371,84	526 490,88	38 478 451,67	143 118 339,53
	recettes réelles	61 749 482,81	7 336 817,54	2 174 478,55	8 317 767,72	482 293,83	26 603 305,56	106 664 146,01
	recettes d'ordre	10 596 673,78	265 550,00	686 050,00	13 459 969,00	77 197,05	11 903 250,00	36 988 689,83
	recettes totales	72 346 156,59	7 602 367,54	2 860 528,55	21 777 736,72	559 490,88	38 506 555,56	143 652 835,84
Résultat global de clôture		0,00	170 027,54	0,00	303 364,88	33 000,00	28 103,89	534 496,31

Le vote du budget primitif est proposé pour chaque section au niveau du chapitre. Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonctions. Les inscriptions de crédits proposées par budget et par section se présentent de la manière suivante :

Budgets Parcs D'activités (1)	32 Keriven	34 Aéropole	36 Plouégat	37 Launay	38 Ste Sève	41 Plouigneau	42 Autres parcs
5 225 026,00	173 949,00	1 485 466,00	41 250,00	1 235 959,00	30 749,00	184 597,00	2 073 056,00
7 243 867,00	383 280,00	2 603 523,00	265 037,00	2 256 410,00	102 510,00	150 303,00	1 482 804,00
12 468 893,00	557 229,00	4 088 989,00	306 287,00	3 492 369,00	133 259,00	334 900,00	3 555 860,00
6 444 096,06	350 000,00	1 960 841,00	246 781,73	2 394 585,33	100 000,00	124 000,00	1 267 888,00
6 242 868,00	207 229,00	2 128 148,00	62 487,00	1 312 873,00	33 259,00	210 900,00	2 287 972,00
12 686 964,06	557 229,00	4 088 989,00	309 268,73	3 707 458,33	133 259,00	334 900,00	3 555 860,00
218 071,06	0,00		2 981,73	215 089,33	0,00	0,00	0,00
2 789 376,84	168 701,35	883 351,06	208 213,10	941 737,00	69 251,00		518 123,33
6 216 102,00	201 307,00	2 122 226,00	62 487,00	1 312 873,00	33 259,00	210 900,00	2 273 050,00
9 005 478,84	370 008,35	3 005 577,06	270 700,10	2 254 610,00	102 510,00	210 900,00	2 791 173,33
1 873 671,66	76 144,17	407 976,06	5 663,10			60 597,00	1 323 291,33
7 217 101,00	377 358,00	2 597 601,00	265 037,00	2 256 410,00	102 510,00	150 303,00	1 467 882,00
9 090 772,66	453 502,17	3 005 577,06	270 700,10	2 256 410,00	102 510,00	210 900,00	2 791 173,33
85 293,82	83 493,82	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00
8 014 402,84	342 650,35	2 368 817,06	249 463,10	2 177 696,00	100 000,00	184 597,00	2 591 179,33
13 459 969,00	584 587,00	4 725 749,00	327 524,00	3 569 283,00	135 769,00	361 203,00	3 755 854,00
21 474 371,84	927 237,35	7 094 566,06	576 987,10	5 746 979,00	235 769,00	545 800,00	6 347 033,33
8 317 767,72	426 144,17	2 368 817,06	252 444,83	2 394 585,33	100 000,00	184 597,00	2 591 179,33
13 459 969,00	584 587,00	4 725 749,00	327 524,00	3 569 283,00	135 769,00	361 203,00	3 755 854,00
21 777 736,72	1 010 731,17	7 094 566,06	579 968,83	5 963 868,33	235 769,00	545 800,00	6 347 033,33
303 364,88	83 493,82	0,00	2 981,73	216 889,33	0,00	0,00	0,00

En €		Budget Eau DSP	Budget Eau Régie	Budget Assainissement DSP	Budget Assainissemen t Régie	Budget Spanc	(2) Total Eau & Assainissement
Fonctionnement	dépenses réelles	2 031 935,99	1 212 477,70	813 378,78	1 663 159,66	164 787,00	5 885 739,13
	d'ordre	3 155 254,90	865 000,00	2 556 500,00	1 081 000,00	7 050,00	7 664 804,90
	totales	5 187 190,89	2 077 477,70	3 369 878,78	2 744 159,66	171 837,00	13 550 544,03
	recettes réelles	4 487 190,89	2 007 477,70	2 369 878,78	2 344 159,66	171 837,00	11 380 544,03
	d'ordre	700 000,00	70 000,00	1 000 000,00	400 000,00		2 170 000,00
	totales	5 187 190,89	2 077 477,70	3 369 878,78	2 744 159,66	171 837,00	13 550 544,03
Résultat de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	dépenses réelles	7 544 786,71	1 683 591,01	6 655 157,10	5 125 515,22	23 257,60	21 032 307,64
	d'ordre	1 539 000,00	124 000,00	1 832 600,00	400 000,00		3 895 600,00
	totales	9 083 786,71	1 807 591,01	8 487 757,10	5 525 515,22	23 257,60	24 927 907,64
	recettes réelles	4 805 786,71	1 453 591,01	4 544 557,10	4 374 515,22	44 311,49	15 222 761,53
	d'ordre	4 278 000,00	354 000,00	3 943 200,00	1 151 000,00	7 050,00	9 733 250,00
	totales	9 083 786,71	1 807 591,01	8 487 757,10	5 525 515,22	51 361,49	24 956 011,53
Solde d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	28 103,89	28 103,89
Total	dépenses réelles	9 576 722,70	2 896 068,71	7 468 535,88	6 788 674,88	188 044,60	26 918 046,77
	d'ordre	4 694 254,90	989 000,00	4 389 100,00	1 481 000,00	7 050,00	11 560 404,90
	totales	14 270 977,60	3 885 068,71	11 857 635,88	8 269 674,88	195 094,60	38 478 451,67
	recettes réelles	9 292 977,60	3 461 068,71	6 914 435,88	6 718 674,88	216 148,49	26 603 305,56
	d'ordre	4 978 000,00	424 000,00	4 943 200,00	1 551 000,00	7 050,00	11 903 250,00
	totales	14 270 977,60	3 885 068,71	11 857 635,88	8 269 674,88	223 198,49	38 506 555,56
Résultat global de clôture		0,00	0,00	0,00	0,00	28 103,89	28 103,89

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables et budgétaires M14, M4, M43 et M49,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 5 février 2018, le Conseil de Communauté est invité :

- **à adopter le budget primitif 2018 du budget principal, des 11 budgets annexes et des 4 budgets à autonomie financière arrêtés aux montants indiqués ci-dessus et selon le document budgétaire joint.**
Il est précisé que les délégations de service public en cours dans les budgets Assainissement DSP et Eau DSP nécessitent la création de services spécifiques afin de pouvoir individualiser les opérations comptables TTC dans des budgets assujettis à la TVA.
- **à autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Thierry Piriou remercie Serge Le Pinvidic pour la présentation de ce budget primitif qui s'inscrit totalement dans le projet de territoire. Le montant en investissements et en fonctionnement s'élève à plus de 143 millions d'euros : c'est un gros budget.

Sarah Noll revient sur les charges de personnel et le fonctionnement des services : où en est-on au niveau du service Cohésion Sociale, qui n'a pas de directeur depuis un certain temps ? Des créations de poste sont prévues, quelles sont celles prévues pour le bon fonctionnement de certains services, en souffrance depuis quelque temps ?

Thierry Piriou a échangé avec Maryse Tocquer, vice-présidente chargée de la Cohésion sociale pour ce service qui n'a pas de directeur depuis quelques années et dont une personne est partie récemment. Un recrutement sera fait avant l'été, sachant qu'il a été procédé à un remplacement. Le recrutement du directeur du service sera également lancé.

Solange Creignou estime que le budget 2018 est ambitieux et traduit une volonté d'investissements sur le territoire qui participent très largement à l'attractivité du territoire de Morlaix Communauté. Le budget de fonctionnement est maîtrisé. La forte augmentation des personnels traduit la prise de compétences au cours de l'année. Par contre, les charges à caractère général sont parfaitement maîtrisées puisqu'on est à 0,75 % d'augmentation. Deux bémols cependant (Solange Creignou annonce qu'elle reviendra tous les ans sur le même sujet, car il lui semble très important d'y revenir) : la compétence petite enfance n'est toujours pas prise ; un vrai service public de la petite enfance participerait très largement à l'attractivité du territoire, aussi bien pour les familles que pour l'entreprise ; on a aujourd'hui un budget qui le permettrait ; ne manque que la volonté de le construire. Autre petite réserve, pas encore exprimée en public : le breton est depuis toujours complètement absent du budget de Morlaix Communauté, alors que le territoire se situe à la croisée du Trégor et du Léon. C'est très dommage, sur ce territoire où le breton est très présent, où l'on mène des efforts conséquents pour développer le bilinguisme. Le breton n'est pas présent sur les documents administratifs et c'est dommage. Pour autant, Solange Creignou votera ce budget et souligne la capacité de Morlaix Communauté à mener un budget ambitieux en maintenant les coûts.

Thierry Piriou reconnaît que Solange Creignou insiste chaque année sur le pôle Petite Enfance. Le breton, c'est nouveau. On va s'en inquiéter, assure Thierry Piriou.

Bernard Guilcher, à propos du budget Eau et Assainissement, rappelle qu'il y a eu cinq réunions de secteur, une réunion de conseil d'exploitation, pour constater que ces chiffres n'ont jamais été montrés, jamais expliqués. Il l'a pour sa part découvert la semaine dernière. Certains ne le verront jamais ou n'auront jamais d'explication.

Thierry Piriou comprend bien cette remarque, mais il était difficile de transmettre des chiffres n'étaient pas consolidés au moment des travaux de secteur.

Ismaël Dupont rejoint dans une certaine mesure les remarques de Bernard Guilcher : le document présente des tableaux chiffrés, mais on ne met pas en valeur les choix faits en les explicitant. Les choix budgétaires s'inscrivent dans ce projet de territoire, mais ni dans le rapport d'orientation budgétaire, ni dans le budget primitif, ils ne sont explicités dans des phrases qui donnerait la logique d'ensemble du budget et des priorités faites. Ensuite, Ismaël Dupont note dans les investissements économiques une nette différence entre 2017 (2,2 millions d'euros) et 2018 (1,6 millions d'euros). De même pour les investissements à l'agriculture et à l'agro-alimentaire : 144 000 € en 2017, 44 000 € en 2018. Est-ce dû à une aide exceptionnelle accordée à Tilly-Sabco ou au méthaniseur ? De la même manière que Solange Creignou est revenue sur la question de la Petite Enfance, Ismaël Dupont revient sur la question de la culture et du soutien aux écoles de musique, qui monte légèrement en puissance, notamment au Patio et à la mise en

réseau des écoles de musique. Mais en tant que membre du conseil d'administration du Patio, au titre de la ville de Morlaix, Ismaël Dupont voit bien qu'il y a une fragilité liée à la structure associative de cette école artistique et de musique. La plupart des écoles artistiques du Finistère sont rattachées à des collectivités de référence. Ismaël Dupont souhaiterait que l'on crée une école intercommunale artistique avec harmonisation des tarifs et des garanties pour avoir des tarifs plus attractifs pour les familles qui ne disposent pas des quotients familiaux à Saint-Martin-des-Champs et à Morlaix, car les tarifs restent assez élevés par rapport à d'autres communautés d'agglomération, et que l'on réfléchisse à une relocalisation du Patio car les locaux arrivent très largement à saturation et ne sont pas complètement adaptés aux pratiques musicales qui y sont effectuées.

Thierry Piriou n'a pas répondu à toutes ces questions, notamment sur l'aspect économique. Yves Moisan se renseigne pour apporter la réponse. Sur les écoles de musique, Françoise Raoult va intervenir, sachant qu'une délibération de ce conseil va porter sur des subventions importantes.

Françoise Raoult reconnaît que l'association le Patio est fragilisée, et que ça devient très compliqué pour les animateurs de la structure, d'autant que Morlaix Communauté leur demande un travail supplémentaire qui sera évoqué tout à l'heure. Actuellement, Morlaix Communauté travaille sur un schéma de développement culturel, avec tout un volet qui touche à la musique, conformément à ce qui est inscrit dans le projet de territoire. Morlaix Communauté étudie également, avec la ville de Morlaix, la possibilité d'un lieu qui pourrait convenir, mais la réflexion n'est pas suffisamment avancée pour donner une réponse ce soir. En tout cas Morlaix Communauté est tout à fait consciente de cette question. Elle est inscrite dans le projet de territoire, il va falloir trouver des solutions.

Yves Moisan, après vérification, explique que la différence entre les investissements économiques 2017 et 2018 correspondent aux sommes affectées à des acquisitions dans les zones d'activités, tout en évitant de faire un emprunt. On est sur un territoire où les choses ne viennent pas naturellement à nous, aussi Morlaix Communauté s'attache, avec la Région Bretagne, partenaire sur les questions économiques, à travailler à ce qui peut générer une mutation économique.

Thierry Piriou demande à Ismaël Dupont s'il a bien été répondu à toutes ces questions. Ismaël Dupont acquiesce.

Christian Le Manach espérait de la communauté une certaine mutualisation des services. Or, il ne la constate pas, au niveau des services travaux par exemple. Près d'une quinzaine de communes attendent impatiemment les services de Morlaix Communauté pour chiffrer les travaux de voirie. Malheureusement cela ne vient pas. Aussi ces communes se tournent-elles vers des cabinets pour chiffrer leur programme de voirie. Avant d'envisager d'autres compétences, il faut à tout prix renforcer le service travaux et le service d'instruction des droits du sol, qui parfois tarde à délivrer ses autorisations ou alors les délivre le dernier jour. Il faut un peu plus de gens sur le terrain et un peu moins de directeurs de pôles, ajoute Christian Le Manach. Les communes demandent des gens de terrain.

Thierry Piriou n'est pas certain d'obtenir satisfaction en sollicitant les vice-présidents qui auraient un directeur de pôle en trop. Mais il a en effet été constaté que des demandes faites par les communes avaient des retours négatifs pour leur prise en charge par Morlaix Communauté. Cela a été évoqué lors du dernier Conseil des maires. Une décision collective a été prise, évoquée dans une prochaine délibération de ce Conseil : créer deux nouveaux postes pour une personne en charge des VRD et une autre en charge des bâtiments, ainsi qu'un nouveau poste au service administratif par transfert d'un service à un autre. Thierry Piriou n'est pas certain qu'alors toutes les demandes seront satisfaites, car il faut du temps pour recruter. Il est ainsi possible que d'autres communes, dont celle de Thierry Piriou qui a eu aussi un retour négatif, se tournent cette année vers d'autres moyens d'évaluation des coûts.

François Hamon revient sur la question de la mutualisation. Pour passer à la vitesse supérieure, il faut faire un schéma de mutualisation, une GTEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) pour mesurer le potentiel de l'intercommunalité en matière de personnel, et au-delà, des systèmes informatiques : 27 communes, 27 systèmes informatiques, 27 systèmes de gestion, ce n'est pas normal. Aujourd'hui, on devrait avoir un seul système de gestion de l'ensemble des communes. Ce sont des pistes de travail pour mener de front la prise de compétences et la mutualisation des services.

Thierry Piriou rejoint François Hamon sur la mutualisation nécessaire pour avoir un gain d'échelle. Le DGS de Morlaix Communauté rencontre les DGS des communes depuis le début du mandat et a créé un pôle Ressources Humaines dédié à la GTEC. Ces personnes se questionnent sur les différents services à mutualiser. Une démarche est donc engagée. Mais il faudrait à un moment

non seulement engager une démarche, mais écrire un processus qui amènerait à une mutualisation beaucoup plus globale. C'est ce que Thierry Piriou a demandé aux services.

Pour François Hamon, c'est le sens de l'histoire. Cela fait partie du projet de territoire. Il faut avancer, préparer l'avenir.

Agnès Le Brun se demandait en écoutant Serge Le Pinvidic ce qui était pire : dépenser trop ou ne pas dépenser assez. La réponse est d'évidence ne pas dépenser trop, et donc il faut se féliciter et c'est pour cela que la majorité morlaisienne votera le budget. Mais attention cependant, les collectivités ont vocation à rendre le meilleur service possible à la population qui l'a choisie. Donc on n'est pas là pour faire du gras, pour ouvrir des livrets, pour faire des économies. Le sujet est d'avoir une ambition qui correspond à ce qu'attend la population. Agnès Le Brun a entendu l'expression « endettement de qualité ». Elle ne sait pas ce que cela veut dire, mais croit comprendre qu'à ce stade, l'endettement n'est pas de médiocre qualité : ce n'est pas un endettement qui mène dans le mur et il faut aussi s'en féliciter. Mais il faut faire attention à trois choses. Tout d'abord au trompe l'oeil : la collectivité a bénéficié d'une somme non négligeable 458 000 € (DGF) du fait du transfert de l'Eau et l'assainissement, mais qui sait aujourd'hui combien va véritablement coûter ce transfert, comment il va se traduire concrètement dans la poche de chacun des administrés ? La réponse à la question sera au bout du chemin, et celui-ci n'est pas encore parcouru. Deuxième élément : faire attention aux impôts indirects. Car en matière de taux, on endette convenablement ou modérément la collectivité, mais ici on augmente quelque chose, ici on augmente quelque chose d'autre et indirectement, l'endettement de l'habitant ne va pas apparaître directement dans le budget, mais de façon insidieuse, il va néanmoins augmenter. Troisièmement : quelle est la qualité du service rendu ? Pour juger cette qualité de service, il faut la nommer, la juger et savoir la définir. En ce sens, Agnès Le Brun rejoint ce que disait François Hamon, mais avec une petite nuance. Agnès Le Brun est d'accord avec la mutualisation. Cela dépend aussi comment on la définit. Faire ensemble, mille fois oui. Mais il a été prouvé que « plus c'est grand et moins ça coûte cher » n'est pas une équation systématique. C'est aussi : plus c'est grand, et plus on a un éloignement de la population et un service qui n'est plus de proximité. C'est pour cela qu'il faut le définir. Peut-être qu'un jour, et on le voit au niveau national, le service de proximité ne se définira plus comme il se définit aujourd'hui. C'est possible, mais il faut pouvoir en discuter et le décider ensemble. C'est donc un constat un peu limité. On connaît pour les collectivités l'adage « qui n'investit pas s'appauvrit ». Sur la forme, Agnès Le Brun rejoint les propos de Ismaël Dupont, et pense qu'il faudrait deux versions : une pour ceux qui ont une approche plutôt arithmétique, une pour ceux qui ont une approche plutôt littéraire. Un tableau devrait s'assortir d'un petit paragraphe de synthèse rédigé et être illustratif de tel axe du projet de territoire. Or on présente des tableaux où le Président lui-même est pris en défaut, et on peut le comprendre : Agnès Le Brun n'en veut à personne qu'on ne puisse lui répondre pourquoi on a 144 000 € sur l'agriculture en 2016 et 44 000 € en 2017 ; mais si chacun a ainsi des éléments d'incompréhension, on vote finalement quelque chose, non pas les yeux fermés car beaucoup de choses ont été très bien expliquées, mais néanmoins avec une légère myopie, ce qui la chiffonne un tout petit peu.

Thierry Piriou estime qu'on ne peut dire que la collectivité n'investit pas, ou pas beaucoup. La collectivité, qui en début de mandat en était à une prévision de 10 millions d'euros par an, en est à 13 millions d'euros et va continuer en ce sens. La collectivité investit donc beaucoup, sans être très endettée. Enfin ce budget n'est qu'un budget primitif, ce sont des inscriptions, pas des consommations, et il y aura probablement des modifications amenées par des décisions modificatives) et évidemment par des discussions.

Yvon Le Cousse considère qu'on est dans une situation budgétaire intéressante, puisqu'on a des choix, qui peuvent porter sur l'investissement, mais pas que. Il se demande si aujourd'hui, par rapport à l'addition des compétences qui ont été prises, et par le fait que Morlaix Communauté est devenu un acteur dominant dans le développement de ce territoire, on a l'ingénierie qui correspond à ces ambitions de politique économique, de politique touristique, de politique agricole, de politique foncière, de politique sociale, de politique en matière de renforcement des centralités urbaines et des bourgs. Yvon Le Cousse aimerait donc que l'on réfléchisse également, peut-être dans des cadres territoriaux à renégocier – Yves Moisan évoquait le partenariat avec la Région dans le domaine économique –, également sur des modalités juridiques peut-être différenciées, dans le cadre du territoire communautaire, du Pays de Morlaix, de la pointe Bretagne, sur cette question : avons-nous l'ingénierie qui correspond à la mise en place de l'ensemble des politiques qui constitueront la réalisation du projet ?

Thierry Piriou a demandé au DGS de vérifier que les moyens nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des compétences de Morlaix Communauté soient assurés. Mais cela ne suffit pas. On

constate en effet un manque d'ingénierie, ce qui ne suppose pas forcément avoir les ressources en interne, mais savoir les partager et les consolider dans le temps pour des sujets comme l'attractivité économique, touristique, etc. C'est un point sur lequel on pointe le doigt aujourd'hui, car les élus veulent à tout prix que les services puissent fonctionner et apporter le meilleur d'eux-mêmes dans la réalisation des compétences prises, et aussi pour être en capacité de réponse aux besoins de communes, sur des sujets comme ceux sur lesquels porteront tout à l'heure de délibérations : des appels à projet dont certaines communes ont été lauréates et pour lesquels il y aura besoin d'un accompagnement en ingénierie.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

Thierry Piriou remercie Serge Le Pinvidic pour le travail effectué ces derniers mois ainsi que Mme Marie-Claire Henry et ses services qui l'ont accompagné tout ce temps. La création d'un poste sera d'ailleurs proposée pour renforcer cette compétence.

Délibération D18-039

Objet : Fonds de concours Appui au développement territorial - Aménagement du quartier Ty Fourn à Henvic

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le fonds de concours d'appui au développement territorial a été instauré par une délibération du 9 juillet 2012. Il a par la suite fait l'objet d'actualisations par délibérations du 21 décembre 2015 et du 29 mai 2017. Il répond à une volonté d'aménagement du territoire et a vocation à financer les opérations d'habitat et les opérations lourdes de rénovation.

Ainsi, l'examen des demandes est réalisé par la commission en charge de la compétence Habitat puis les projets de délibérations sont soumis à l'avis de la commission Finances, Administration générale.

Les décisions d'attribution font l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté.

Les dépenses sont plafonnées à 1 million d'euros HT par commune.

Le taux de subvention est fixé à 10 % des dépenses HT, la subvention que peut percevoir chaque commune s'élevant au maximum à 100 000 € .

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- ✓ équipements apportant des services avec un impact intercommunal,
- ✓ opérations lourdes de rénovation urbaine (reprise de friches industrielles ou commerciales, création de places en cœur de bourg ou de ville),
- ✓ opérations d'habitat (lotissements pavillonnaires, habitat collectifs).

Les dépenses subventionnables sont les suivantes :

- ✓ dépenses d'aménagement de terrains : études acquisitions de terrain, travaux de viabilisation et déconstructions éventuelles (aider à préparer les terrains pour recevoir du bâti),
- ✓ dépenses de rénovation urbaine.

Le service Habitat-Logement a réuni l'ensemble des pièces et a instruit le dossier ci-après.

Description	Dépense prévisionnelle HT de la commune	Solde enveloppe disponible sur 100 000 €	Fonds de concours sollicité	Date de commission Aménagement	Date de la commission Finances
Aménagement du quartier Ty Fourn (Henvic)	434 216,50 €	100 000 €	43 421,65 €	13/03/2018	16/03/2018

Vu la délibération D17-106 du 29 mai 2017, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 43 421 € pour l'aménagement du quartier Ty Fourn à Henvic,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-040

Objet : Tableau des emplois - Créations de postes

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, un certain nombre de besoins en ressources humaines ont été identifiés, parmi lesquels des demandes ont été jugées prioritaires.

Il est ainsi proposé, dans un premier temps, de créer les postes suivants :

- **au service Finances**, un poste de responsable de gestion budgétaire et financière, en charge :
 - ✓ de l'élaboration budgétaire ainsi que de son suivi,
 - ✓ de la gestion de la dette et de la trésorerie,
 - ✓ de la gestion du patrimoine, du suivi des subventions,
 et qui encadrera la cellule Gestion comptable composée de trois agents.
- **au pôle Environnement, service Travaux/Bâtiments**, actuellement sous-dimensionné au niveau des effectifs :
 - ✓ un poste de technicien Bâtiments, pour faire face à une demande importante de portage d'opérations en maîtrise d'ouvrage de Morlaix Communauté.
Le technicien viendra en soutien auprès de l'ingénieur Bâtiments, dont la priorité est de se consacrer au suivi des opérations structurantes comme la Manufacture ;
 - ✓ un poste de technicien VRD, portant à deux le nombre de techniciens VRD, afin de continuer à assurer des prestations pour le compte des communes, dans le cadre d'une action volontaire de mutualisation voulue par la collectivité.
Pour obtenir un équilibre financier des frais de personnel concernant les opérations communales et de structure pour Morlaix Communauté, une délibération revalorisant les taux d'honoraires sera prise lors d'un prochain Conseil de Communauté ;
 - ✓ un poste d'assistant administratif, qui viendra soulager l'assistante administrative actuelle qui aujourd'hui partage son temps de travail entre les deux entités Travaux et Bâtiments ainsi que sur les missions d'assistance du pôle d'échanges multimodal. La création de ce poste n'aura aucune incidence financière pour la collectivité, car il s'agit d'un redéploiement interne, avec le transfert du poste d'assistant du service Mobilités-Infrastructures.
- **au service Communication**, il est proposé d'acter le principe de créer un poste, compte tenu du sous-dimensionnement constaté du service.
Une étude sur la stratégie de communication étant actuellement en cours, le niveau d'intervention et les missions seront définies lorsque les conclusions de l'étude seront connues. Dans l'attente, un renfort permettra de faire face au plan de charge.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 16 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à approuver la création des postes ci-dessus.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-041

Objet : Participation financière à la commune de Saint-Martin-des-Champs pour la sécurisation des traversées piétonnes autour du giratoire de Keriven

Rapporteur : Hervé Richard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

La zone de Keriven vient récemment de se développer grâce à l'installation de commerces (boulangier-pâtissier, boucher-charcutier, moyenne surface de distribution de produits biologiques). L'accès à ces derniers, pour les personnes les plus vulnérables que sont les piétons, n'est pas aisé compte tenu de la configuration actuelle des lieux autour du giratoire de Keriven. Afin d'améliorer les déplacements piétons, la sécurisation des traversées piétonnes s'avère nécessaire.

Les travaux consistent à créer des zones refuges pour les piétons à l'intérieur des îlots et à renforcer l'éclairage public en installant des projecteurs spécifiques au droit de chaque traversée.

Deux des cinq traversées concernées par les travaux sont situées sur les rues Antoine Lavoisier et Marcellin Berthelot qui sont des voies internes à la zone de Keriven sous compétence de Morlaix Communauté.

Afin de simplifier les démarches administratives et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé que la commune de Saint-Martin-des-Champs assure seule la maîtrise d'ouvrage pour les travaux précités.

Ainsi, il convient de formaliser une convention avec la commune pour définir les conditions dans lesquelles vont s'exercer la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la sécurisation des traversées piétonnes. Le coût des travaux à la charge de Morlaix Communauté sera de 1 326 € HT.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 20 février 2018,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 90, nature 2041412,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention de participation financière avec la commune de Saint-Martin-des-Champs,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

Délibération D18-042

Objet : Pass Commerce Artisanat

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à

Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult
Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Une convention de partenariat entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté, approuvée le 29 mai 2017 par le Conseil de Communauté, a été signée en juin 2017.

L'un des enjeux majeurs identifié dans le cadre du partenariat renforcé entre les EPCI et la Région Bretagne était le maintien et le développement des Très Petites Entreprises du commerce et de l'artisanat, du fait des besoins avérés de ces acteurs, de l'attente des EPCI et du retrait des Départements des dispositifs d'intervention en faveur des entreprises.

Dans la continuité de ce travail, la Région a adopté un dispositif d'accompagnement en faveur des commerçants et des artisans, le Pass Commerce Artisanat.

Par ailleurs, la loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit dans le libellé de la compétence (obligatoire) Développement économique des communautés de communes et d'agglomération, une nouvelle prérogative intitulée « *politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* ». Le Conseil de Communauté a approuvé le 5 février 2018, les orientations et priorités de la Politique locale du commerce. L'une des priorités majeures est de « *soutenir l'innovation dans le commerce pour s'adapter aux nouveaux usages* ». Pour ce faire, il est proposé d'abroger le dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat de service en milieu rural (aide forfaitaire/aide à l'investissement), et de le remplacer par un nouveau dispositif d'aide financière intitulé Pass Commerce/Artisanat, impulsé par la Région Bretagne.

Les EPCI désireux de mettre en œuvre le dispositif Pass Commerce Artisanat sur leur territoire peuvent apporter quelques modulations au dispositif - sous réserve de validation par la Région - afin de tenir compte des réalités économiques des territoires. Le principe de fonctionnement du dispositif repose sur le fait qu'il sera porté par chaque EPCI, et que son financement sera assuré avec un abondement de la Région Bretagne.

Morlaix Communauté a mené une concertation avec les chambres consulaires et les communautés de communes du Pays de Landivisiau et de Haut Léon Communauté en vue d'adopter un dispositif homogène à l'échelle des trois EPCI qui composent le Pays de Morlaix (cf : séances de commission Développement économique de novembre 2017 et de janvier 2018), tout en soutenant en premier lieu :

- ✓ les projets innovants permettant aux commerces de s'adapter aux nouveaux usages,
- ✓ les projets situés dans les centres-villes et centres-bourgs (cf. périmètre de centralités en cours d'élaboration).

Le dispositif Pass Commerce/Artisanat a pour vocation de contribuer à soutenir les petites entreprises commerciales et artisanales de proximité qui maillent les territoires, dynamisent les centres bourgs et sont un acteur essentiel du bien vivre ensemble sur le territoire. Il a pour objectif :

- ✓ de dynamiser l'activité économique,
- ✓ d'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service situés dans les centralités.

Le dispositif cible les entreprises commerciales et artisanales indépendantes de moins de sept salariés en contrat à durée indéterminée et équivalent temps plein, et réalisant moins d'un million d'euros HT de chiffre d'affaires.

Le niveau de subvention proposé aux entreprises commerciales et artisanales est limité à 30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 €,

Le dispositif Pass Commerce Artisanat, dont le détail est joint en annexe, est financé à parité entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté pour les entreprises situées sur des communes de moins de 5 000 habitants. En revanche, pour les communes de plus de 5 000 habitants, la répartition de la subvention entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté est respectivement de 30 % et 50 %.

Vu la délibération D17-131 du 29 mai 2017, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la convention de partenariat sur les politiques de développement économique avec la Région Bretagne,

Vu la délibération D18-017 du 5 février 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les orientations et les priorités de la Politique locale du commerce,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 20 février 2018,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, fonction 90, nature 20422,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le dispositif Pass Commerce Artisanat,
- d'approuver la convention avec la Région Bretagne pour la mise en œuvre du dispositif Pass Commerce Artisanat,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention pour la mise en place du dispositif.

Yves Moisan précise dans sa présentation la nature des dépenses éligibles : investissements immobiliers matériels, travaux immobiliers, travaux de mise au normes (hygiène, normes électriques...), investissements d'embellissement, investissements immatériels liés à la réalisation de prestations de conseil sur la stratégie commerciale en lien avec le numérique, ou liés la création de sites internet, ou visant à améliorer la visibilité sur le web. La Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers, partenaires de l'opération, accompagneront les porteurs de projet et les aideront à monter leurs dossiers. Yves Moisan invite la ville de Morlaix à donner sa position.

Marlène Tilly estime qu'il s'agit d'un dispositif intéressant tout en notant un nouveau retrait du Département dans les dispositifs d'intervention d'entreprises dans ce cas. Pour les communes de plus de 5000 habitants, c'est la Ville qui assume encore le delta de 20 % dans ce dispositif, alors que les centres-villes sont en difficulté et que l'ensemble des politiques clament l'importance de leur soutien : Marlène Tilly s'interroge pour sa part sur l'équité de cette mesure, somme toute intéressante, ce pourquoi elle votera, par solidarité territoriale.

Agnès Le Brun ajoute que les élus de la majorité morlaisienne sont très contents de subventionner à hauteur de 20 % par solidarité territoriale, parce que si la Ville n'avait pas abondé de 20 %, on peut supposer que les autres communes du territoire auraient vu baisser leur pourcentage. Ce que dit Marlène Tilly est important quand même, car c'est la différence entre le dire et le faire. Un certain nombre de collectivités, et Agnès Le Brun pense ici à la Région, affirment matin midi et soir un certain nombre de volontés, surtout dans les enceintes plénières, mais dans la traduction et dans les faits, ce n'est pas qu'il n'y a plus personne, mais ça se dégonfle tout d'un coup. Cela mérite d'être souligné : c'est bien de dire, c'est bien de faire. Les élus morlaisiens sont tout à fait heureux d'avoir la possibilité d'exprimer cette solidarité territoriale qui n'est pas qu'un vœu pieux.

Thierry Piriou confirme que le dispositif fonctionne très bien sur les territoires où il existe déjà. Ici, il est attendu.

Guy Pennec ajoute qu'il s'agit d'un dispositif qui fait abstraction de la distinction entre rural et urbain ; il espère donc que les communes rurales classées urbaines en bénéficieront.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-043

Objet : Charte de partenariat sur les clauses d'insertion avec la Région Bretagne

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude

Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

En 2017, un travail sur la construction d'une charte a été entamé entre les services de la Région et les structures bretonnes engagées dans la promotion et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle par le biais de la commande publique.

Il s'agit de définir les modalités de travail opérationnelles entre la Région et l'ensemble des facilitateurs bretons (chargés de mission clauses d'insertion). Cette charte s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement des achats économiquement responsables qui va être voté au printemps 2018 par la Région Bretagne.

Dans cette charte, la Région s'engage à mettre en place une fonction de coordination régionale des facilitateurs de la clause sociale.

Le Département du Finistère, qui coordonne le dispositif des clauses d'insertion sur le département, est favorable à la signature de cette charte, qui va permettre de développer les clauses sur les marchés de la Région.

Morlaix Communauté, collectivité porteuse du poste de chargé de mission clauses d'insertion pour les trois EPCI qui composent le Pays de Morlaix, est invitée à signer cette charte de partenariat.

Vu la délibération D09-155 du 6 juillet 2009, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la convention de partenariat avec le Département du Finistère pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics sur le Pays de Morlaix,

Vu la délibération D11-144 du 11 juillet 2011, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion de Morlaix Communauté à la Charte départementale de mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 20 février 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les clauses d'insertion,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-044

Objet : Projet d'exposition 2015 au Cairn de Barnenez - Attribution d'une subvention au Centre des monuments nationaux

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude

Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Depuis 2013, la programmation du Centre des monuments nationaux au Cairn de Barnenez est placée sous la thématique « *création contemporaine et construction d'une image* ». Ainsi, plusieurs artistes travaillent chaque année à la création d'une iconographie du monument.

En 2017, l'artiste-photographe Marie-Paule Nègre a accompagné les travaux photographiques de scolaires sur le monument, puis elle a proposé son regard sur le lieu et ses visiteurs à travers une exposition intitulée « Les passagers du cairn ».

Le projet d'exposition 2018 « Dessine-moi un cairn » sera le résultat de la résidence de deux artistes, le dessinateur Frédéric Malette et la plasticienne Liz Errera, qui prendront en charge la conduite de pratiques artistiques en direction du jeune public local. Les travaux graphiques des enfants seront exposés au printemps sur le parcours de visite et céderont la place aux travaux des deux artistes au début de l'été.

Pour mener à bien ce projet, et conformément au plan de financement présenté de 27 000 €, le Centre des monuments nationaux sollicite de Morlaix Communauté une subvention au titre de l'année 2018, d'un montant de 4 000 € venant en appui du financement sollicité auprès du Département (4 000 €) et de la DRAC (4 000 €).

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 20 février 2018,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 95, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € au Centre des Monuments Nationaux, au titre du projet d'exposition 2018 au Cairn de Barnenez.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-045

Objet : Espace des sciences - Versement de la participation 2018

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moisan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Par délibération D16-004 du 11 avril 2016, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer la convention 2016/2018 d'objectifs et de moyens avec l'Espace des sciences de Rennes.

Le montant de la subvention annuelle est arrêté chaque année par l'assemblée délibérante.

Les missions définies pour l'année 2017 se poursuivent en 2018, à savoir :

- 1) assister les élus et les services communautaires dans la conduite d'élaboration du projet ;
- 2) suivre l'avancement du programme de travaux tant du point de vue administratif que technique en coordination avec les autres programmes prévus sur le site de la Manufacture des tabacs ;
- 3) réaliser des médiations scientifiques sur le territoire de Morlaix Communauté.

Le projet d'installation d'une antenne de l'Espace des sciences à la Manu est entré dans sa phase opérationnelle en 2017. L'année 2018 sera marquée par le démarrage du chantier et la conception des contenus scénographiques. Les missions d'assistance de l'Espace des sciences pour la conduite et la mise en œuvre du programme se poursuivent et s'amplifient :

- suivi des tâches administratives et techniques liées aux travaux, à l'urbanisme ainsi qu'aux dossiers de subvention des divers financeurs ;
- coordination de la mise en œuvre des contenus intellectuels, scientifiques, historiques, patrimoniaux et pédagogiques du programme ;
- rédaction du contenu des expositions patrimoniales (cartels, scénarios des vidéos) ;
- organisation de missions d'expertises ponctuelles ;
- opérations de communication autour du projet (milieux institutionnels, scientifiques, scolaires, universitaires et économiques) ;
- participation à la vie du Pôle Bretagne Culture Scientifique créé par la Région Bretagne pour coordonner les actions portées par les centres de culture scientifique bretons ;
- réalisation d'actions de médiation scientifique hors les murs, préfigurant l'ouverture de l'Espace des sciences.

Selon les termes de la convention avec Morlaix Communauté, le directeur et les équipes spécialisées de l'Espace des sciences de Rennes apportent un soutien logistique au projet de Morlaix en lien avec les services de Morlaix Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 14 février 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2016/2018, signée le 9 mars 2016 avec l'Espace des sciences de Rennes,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant,**
- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 216 000 € à l'Espace des sciences de Rennes au titre de l'année 2018, selon les modalités prévues par la convention 2016/2018.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-046

Objet : Les Rues en scène 2018 - Animations culturelles et festives des communes Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 - 1^{er} mouvement

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** :

Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avai^{ent} donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absentes et excusées : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Au-delà de la simple diffusion de spectacles, l'objectif du festival d'arts de rue Les Rues en scène est de délocaliser des spectacles dans les communes du territoire au plus près des habitants. La circulation des publics étant une problématique constante des théâtres et des espaces culturels, la présence de Morlaix Communauté permet la circulation des œuvres elles-mêmes.

Pour cette édition 2018, il est proposé que trois communes accueillent Les Rues en scène.

Dans le cadre de l'organisation des Rues en scène 2018, il est proposé de confier au Pôle Culturel du Roudour, avec l'accord de la commune de Saint-Martin-des-Champs, les programmations dans les trois communes du territoire suivantes :

- ✓ Locquirec : le samedi 8 septembre 2018,
- ✓ Sainte-Sève : le dimanche 16 septembre 2018,
- ✓ Plougonven : le dimanche 23 septembre 2018.

La participation financière des communes accueillant Les Rues en scène s'élève à 1 € par habitant.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 14 février 2018 ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver l'attribution d'une subvention de 76 500 €, dont 61 500 € au titre du budget artistique et 15 000 € pour la production, à la commune de Saint-Martin-des-Champs, selon les modalités prévues dans la convention ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2018 avec la commune de Saint-Martin-des-Champs ;
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions financières 2018 avec les communes accueillant Les Rues en scène.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-047

Objet : Réseau de l'enseignement musical intercommunal : Le Patio et les écoles de musique associées - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 1^{er} mouvement
Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 0

Nombre de votants : 50

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude

Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Georges Aurégan à Annie Piriou, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Étaient absents et excusés : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le REMI (réseau d'enseignement musical intercommunal) fédère cinq associations situées sur les communes de Morlaix (Le Patio), Carantec (Association Artistique de Carantec), Taulé (Lez'Arts joyeux), Plourin-lès-Morlaix (centre social Ti An Oll) et Saint-Jean-du-Doigt - Plougasnou (Crescen'do). Ces écoles contribuent au développement de l'enseignement et de la pratique musicale pour le plus grand nombre. Au sein de ce réseau, le Patio est identifié comme école référente pour la coordination du projet et la structuration du REMI.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de Morlaix Communauté adopté le 29 février 2016 (axe « *Morlaix communauté terre de culture : pour un accès à la musique de tous les enfants du territoire* »).

Objectifs généraux du projet :

- ✓ permettre à l'ensemble des jeunes qui le souhaitent de pouvoir découvrir la musique, selon une diversité de chemin et de parcours ;
- ✓ développer sur l'ensemble du territoire un enseignement de qualité accessible à tous, sans discrimination géographique ou sociale ;
- ✓ fédérer l'ensemble des structures concernées autour d'un projet commun ;
- ✓ développer un travail de complémentarité entre les structures et élargir les partenariats à d'autres acteurs culturels du territoire ;
- ✓ accompagner l'éveil à l'art et plus spécifiquement à la musique sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté, et en proximité.

Objectifs opérationnels du projet :

- ✓ développer un projet d'établissement sur sept axes : Éveil et éducation musicale, Musiques actuelles et/ou d'influence Jazz, Musiques vocales, Musiques traditionnelles et du monde, Musiques classiques, Arts chorégraphiques, Arts plastiques ; en partenariat avec les acteurs culturels du territoire ; Morlaix Communauté faisant le choix de soutenir la musique ;
- ✓ développer et animer un réseau à l'échelle d'un territoire : le socle d'une « filière musique », d'un apprentissage vers un perfectionnement, la pratique amateur comme la professionnalisation, la production et la diffusion ; le tout grâce aux partenariats étroits avec les acteurs du territoire : Trock'son, Wart, SE/cW, Son Ar Mein, studios d'enregistrement, festivals de musique, etc. ;
- ✓ dispenser un enseignement de qualité, avec la mise en place du PGE (parcours global d'études) dans l'ensemble des écoles du territoire, en garantissant la proximité : « de l'apprenti musicien au musicien autonome » - cible : 405 jeunes de 7 à 17 ans ;
 1. cours individuel d'instrument
 2. culture musicale et instrumentale
 3. pratique collective
- ✓ rendre accessible l'apprentissage de la musique pour le plus grand nombre avec comme propositions : mise en place propositions : mise en place d'un tarif harmonisé pour le suivi du PGE sur l'ensemble du territoire pour les premier et deuxième cycles. Recrutement d'un second musicien intervenant en milieu scolaire pour accompagner 1 600 enfants des écoles maternelles et primaires ;
- ✓ construire un projet commun et fédérateur, avec une montée en puissance progressive sur trois ans ; faire collectif, travailler en réseau, mutualiser ;
- ✓ par ailleurs à terme, nécessaire réflexion à mener en matière d'investissement (à titre d'exemple, il s'agirait d'améliorer les conditions d'activités des locaux du Patio (espaces, acoustique, accessibilité, etc.)).

1. **Le soutien de Morlaix Communauté au Patio est de 163 780 €** dont :
- ✓ le maintien de l'aide au poste de DUMISTE (18 200 €) ;
 - ✓ une dotation de fonctionnement de 102 480 € pour l'enseignement musical et le soutien à la mise en réseau des écoles de musique ;
 - ✓ le financement de l'harmonisation des tarifs pour tous les élèves musiciens de Morlaix Communauté (43 100 €).

Le projet d'établissement du Patio, « de l'apprenti musicien au musicien intervenant » se fixe comme objectif de permettre aux élèves musiciens, plasticiens et danseurs de devenir des amateurs autonomes dans leur pratique artistique.

Pour la saison 2017/2018, le Patio sollicite un soutien financier pour la coordination et le pilotage du REMI de 110 215 € dont :

- ✓ une prise en charge d'une partie du poste de Direction du Patio pour assurer la coordination et le pilotage du projet (20 % du poste, soit 8 165 €) ;
- ✓ une participation aux frais de secrétariat pour la coordination administrative au service des écoles (15 h hebdomadaires et déplacements, soit 9 300 €) ;
- ✓ un soutien pour la mise en œuvre d'une communication commune (3 000 €) ;
- ✓ un poste du deuxième musicien intervenant (29 000 €) ;
- ✓ une mise en place du PGE (plafond de 300 élèves : 60 750 €).

Pour mémoire, en 2017, le Patio a été soutenu à hauteur de 193 241 €, dont 163 780 € pour son fonctionnement et 29 461 € pour le REMI.

Il est proposé de renforcer le soutien au Patio pour le pilotage du REMI à hauteur de 49 465 € (soit en excluant le soutien au Parcours Global d'Études), soit un soutien total de 213 245 €

2. **Le soutien de Morlaix Communauté aux autres écoles de musique** est de 3 000 € pour les écoles de musique du territoire conventionnant avec le Département et le Patio. À cette somme forfaitaire s'ajoute un complément de 50 € par élève musicien, soit en fonction des effectifs communiqués et certifiés par les écoles concernées :
- ✓ **pour Ti An Oll, Plourin-lès-Morlaix** : 42 élèves musiciens, soit 3 000 € + (42 x 50 €) = 5 100 € ;
 - ✓ **pour Lez'Arts Joyeux, Taulé** : 20 élèves musiciens, soit 3 000 € + (20 x 50 €) = 4 000 € ;
 - ✓ **pour l'association Artistique de Carantec** : 64 élèves musiciens, soit 3 000 € + (64 x 50 €) = 6 200 € ;
 - ✓ **pour Crescen'do, Saint-Jean-du-Doigt – Plougasnou** : 60 élèves musiciens, soit 3 000 € + (60 x 50 €) = 6 000 € ;
- > **soit un total de 21 300 € pour l'année 2018.**

3. L'association **Bagad Sonerien Bro Montroulez** possède depuis de nombreuses années une école de musique, dans laquelle :
- ✓ une trentaine d'élèves à partir de huit ans apprend à jouer de divers instruments (bombarde, cornemuse, batterie, percussions, flûte irlandaise, grosse caisse, etc) : le bagadig. Il s'agit de la seule école de musique du territoire de Morlaix Communauté à initier à la pratique de ces instruments traditionnels ;
 - ✓ une trentaine de musiciens confirmés du Bagad se forme en continu lors de stages (perfectionnement).
- L'école de musique sollicite de Morlaix Communauté une subvention de **3 000 € pour l'année 2018.**

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 7 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution au titre de l'année 2018, d'une subvention de 213 245 € à l'école de musique associative Le Patio (budget principal - Culture, article 6574, fonction 311) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2018 ;
- d'approuver l'attribution de subventions aux écoles de musique associatives associées au titre de l'année 2018, à savoir à l'association Ti An Oll à Plourin-lès-Morlaix (5 100 €), à l'association Lez'Arts Joyeux à Taulé (4 000 €), à l'association Artistique de Carantec (6 200 €) et à l'association Crescen'do à Saint-Jean-du-

Doigt - Plougasnou (6 000 €), soit un montant total de 21 300 €(budget principal - Culture, article 6574, fonction 311) ;

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Bagad Sonerien Bro Montroulez à Morlaix au titre de l'année 2018 (budget principal - Culture, article 6574, fonction 311).**

Françoise Raoult insiste dans sa présentation sur le recrutement d'un second Dumiste intervenant auprès du premier pour accompagner 1 600 enfants des écoles maternelles et primaires, qui auront ainsi plus rapidement accès à ce service, certaines écoles étant en attente depuis deux ou trois ans. Ces délais vont être raccourcis, et c'est important.

Jean-Charles Pouliquen regrette, comme l'an dernier, que le bagad ne puisse pas bénéficier des 50 € par apprenant. Or il s'agit aussi d'une école de musique, la seule école de musique traditionnelle sur le territoire comme le précise la délibération. L'année dernière, il lui avait été répondu que l'on y réfléchirait, que ce serait mis à l'étude : il espère qu'une solution sera trouvée rapidement.

La réponse est simple, explique Françoise Raoult. Le principe de base, c'est le conventionnement avec l'école du Patio et le Département. Il se trouve que pour le moment, le bagad ne l'a pas fait. Ça ne veut pas dire qu'il ne veut pas le faire, mais que le bagad étudie les meilleures options possibles pour cela. Il y a déjà des rapprochements entre le bagad et le Patio. Dès l'instant qu'il y aura des accords, avec le Patio notamment, l'application pour le bagad sera strictement la même que pour les autres écoles.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-048

Objet : Association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 - 1^{er} mouvement

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénoles** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix compte 7 salariés, dont 5 à plein temps en CDI : un directeur, un directeur technique, une médiatrice culturelle, une personne en charge de l'accueil billetterie et une personne en charge des relations aux publics. Il compte également 2 salariées à 1/8 temps en CDI : un comptable et un agent d'entretien. L'association enregistre 32 adhérents et 25 bénévoles.

Ces dernières années, l'association affirme son ancrage sur tout le territoire. Depuis 2003, Morlaix Communauté et le Théâtre du Pays de Morlaix ont mis en place un partenariat formalisé

par une convention favorisant la programmation de spectacles accessibles au plus grand nombre à un prix d'entrée attractif afin d'inciter un public le plus large possible à sortir au théâtre.

L'exploitation du Théâtre du Pays de Morlaix destinée à la promotion du spectacle vivant implique un budget de fonctionnement établi selon des critères convenus avec les financeurs du programme, principalement la ville de Morlaix, Morlaix Communauté, en partenariat le Département du Finistère, la Région Bretagne et l'État-DRAC Bretagne.

La volonté est de donner une place aux spectacles reconnus et attendus par le public et à toutes les nouvelles formes artistiques contemporaines de qualité, dans le souci de faire trait d'union entre les créateurs et le public.

En marge de la saison du théâtre « tout public », un programme est proposé au jeune public et aux familles afin de donner le goût, de former le sens critique et d'éduquer ce public de demain par des actions de sensibilisation et d'initiation en amont et en aval des représentations. Un parcours théâtre a été mis en place en collaboration avec les enseignants (préparation pédagogique, séance au Théâtre, rencontre avec les artistes). En effet, le Théâtre du Pays de Morlaix connaît un très important succès pour ses programmations « jeune public » depuis l'arrivée d'une médiatrice culturelle.

La programmation de qualité éclectique (intégrant notamment musique et culture bretonne) a permis d'atteindre un taux de fréquentation du théâtre à plus de 80 %. Cette démarche d'éducation artistique et culturelle est un des points clés que le Théâtre du Pays de Morlaix entend approfondir, en menant une politique de médiation novatrice tant envers les scolaires que les autres publics (ambassadeurs du Théâtre, comités d'échanges).

En 2017, plus de 16 000 personnes ont été comptabilisées. Sur la saison 2016/2017, le théâtre a accueilli 4 150 élèves de la maternelle au primaire et 4 500 du secondaire et plus.

556 heures de médiation scolaire ont été recensées. Le Théâtre du Pays de Morlaix a poursuivi sa programmation « École du spectateur » (entourée d'actions culturelles avec préparation en classe, échange autour du spectacle, etc.), son travail d'exposition itinérante, ses actions de médiation, son partenariat avec différents établissements scolaires (collèges du Château et de Guerlesquin, lycée de Suscinio, etc.).

175 spectateurs ont également pu découvrir le spectacle délocalisé « Sur la grand'route » programmé à Sainte-Sève, Pleyber-Christ, Taulé et Guerlesquin en septembre et octobre 2017 (représentations gratuites).

Pour 2018, outre une programmation très variée et très riche, alliant théâtre, musique, cabaret et vidéo, l'association propose de nouvelles actions de médiation ; programmation dédiée aux écoles avec 6 spectacles jeunes publics (tarif unique de 5 € par élève) ; accompagnement pédagogique est proposé. Hors temps scolaire, pour favoriser la sortie au théâtre en famille (enfants et parents), le théâtre a mis en place « le tarif Tribu ».

Après le projet « Bienvenu », le Théâtre du Pays de Morlaix s'associe de nouveau à l'association départementale Très Tôt Théâtre dans la mise en place d'un nouveau projet intitulé « Le Grand Chut ». En complicité avec les enfants du Finistère (dont deux classes de CE1-CE2-CM1 d'écoles du territoire), ils réaliseront une enquête sonore et créeront un spectacle polar qui verra le jour au printemps 2019.

Pendant la saison 2017/2018, le Théâtre du Pays de Morlaix proposera deux spectacles autour de la question de la migration « Going home » en février et « Le garçon à la valise » en avril 2018.

Le Théâtre du Pays de Morlaix fait aussi partie du collectif « Culture pour tous », géré par le RESAM, en faveur des publics éloignés. Des actions hors les murs sont également programmées toute l'année.

Le budget 2018 de l'association s'élève à 930 000 € (éléments financiers joints en annexe).

L'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix sollicite en 2018 une subvention de 130 000 €. Pour mémoire, une subvention de 130 000 € a été allouée au titre de 2017, pour la mise en place de sa programmation 2017 et pour le spectacle hors les murs de septembre.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 7 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 130 000 € à l'association pour la gestion et l'animation du Théâtre du Pays de Morlaix pour ses actions 2018 (budget principal – Culture, article 6574, fonction 313),
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2018.

Françoise Raoult et Thierry Piriou soulignent que le taux de remplissage de 80 % est particulièrement envié.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-049

Objet : Ville de Saint-Martin-des-Champs - Pôle culturel du Roudour - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 - 1^{er} mouvement

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le Pôle culturel du Roudour, est à la fois une salle de spectacle dédiée à la musique, une médiathèque, un espace d'expositions et un café littéraire. Géré par la ville de Saint-Martin-des-Champs, il développe un projet culturel axé sur le spectacle vivant, proposant chaque saison un nouveau regard sur la richesse artistique que nous offrent les arts de la scène et plus particulièrement les musiques du monde, le jazz et la danse. Il poursuit plusieurs objectifs qui gravitent tous autour de favoriser l'accès à la culture pour un large public, en proposant une programmation de qualité à des tarifs accessibles à tous.

Cette programmation apporte également un soutien technique aux pratiques amateurs. Le Pôle culturel du Roudour met ainsi ses salles à la disposition des acteurs locaux aussi bien que des scolaires et accueille des compagnies en résidence. Il est devenu un lieu de diffusion culturelle incontournable sur le territoire communautaire que ce soit sur leur scène ou hors les murs (*Rues en scène*, etc.).

Il s'inscrit dans une démarche :

- ✓ de développement de partenariats avec les acteurs culturels, sociaux et institutionnels (La Baie des Livres, Maison des Jeunes et de la Culture de Morlaix, WART, Le Patio, Ti An Oll, Kerne Leon Treger, Hôpital du Pays de Morlaix et de Lanmeur, Lions Club, Les Moyens du Bord,...) ;
- ✓ de prise en compte de la dimension intercommunale dans la problématique d'accès à l'équipement (accueils spécifiques, horaires, tarifs...) ;

- ✓ d'intégration des problématiques des communes dans la programmation culturelle (vie sociale, économique et culturelle) ;
- ✓ de prise en compte de la culture locale, notamment la langue bretonne ;
- ✓ de partenariat avec Morlaix Communauté pour l'élaboration et la réalisation des festivités dans plusieurs villes du territoire en proposant une programmation artistique pluridisciplinaire, tout public, et gratuite.

L'établissement continue, dans sa programmation 2018, de développer des actions de qualité (spectacles, conférences, expositions) tout en tenant compte de l'offre culturelle générale et des moyens existants sur son territoire (Théâtre du Pays de Morlaix), de persévérer dans une politique des publics axée sur une volonté de démocratisation de la culture (médiation culturelle), d'étoffer sa programmation d'arts plastiques, de favoriser l'accueil et l'accompagnement des associations (résidences, créations locales, programmation hors les murs) et de développer un cycle de conférences sur des sujets de société.

Le budget du Pôle culturel du Roudour pour 2018 s'élève à 357 990 €. Le budget de la programmation 2018 s'élève à 219 000 €. Les éléments financiers sont joints en annexes. La ville de Saint-Martin-des-Champs sollicite Morlaix Communauté à hauteur de 30 000 €. Pour mémoire, une subvention de 25 000 € a été allouée au titre de 2017.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 7 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 28 000 € à la ville de Saint-Martin-des-Champs, gestionnaire du Pôle culturel du Roudour, pour soutenir son projet culturel favorisant l'accès à la culture à un large public, au titre de l'année 2018 (budget principal - Culture, article 657341, fonction 31),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2018.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-050

Objet : Maison des Jeunes et de la Culture de Morlaix – Trock'Son - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 - 1^{er} mouvement
Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Poulliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Poulliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Auréan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

La MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) de Morlaix est une association d'animation socio-culturelle, basée au centre-ville, présidée par Stéphane Furnon, dirigée par Éric Even et comptant 17 salariés (6 équivalents temps-plein), 726 adhérents et 22 bénévoles.

L'espace Musiques actuelles Trock'Son a été créé en 1986. Il s'agit d'un secteur d'animation jeunesse intégré au schéma départemental Musiques Actuelles mis en place par le Département et par Musiques et Danses en Finistère. Dans le cadre de cet espace, la MJC poursuit sa mission d'accompagnement du domaine musical basée sur cinq axes principaux :

- > la connaissance du domaine des musiques actuelles-MA (médiation culturelle, conférences, échanges artistiques,...) ;
- > la formation et l'accompagnement des adhérents Trock'Son (stages techniques, Master class, organisation de projets, enregistrement de démos, accompagnement à la pratique scénique, écriture de slams ou de chansons, travail vocal, MAO (musique assistée par ordinateur), prise de son, sonorisation de concert, etc.) ;
- > la programmation de groupes dans le cadre de l'accompagnement à la scène (concerts Trock'Son, échanges avec les différents réseaux MA, participation aux événements locaux,...) ;
- > l'accompagnement des associations du territoire communautaire (accompagnement, information, interventions techniques, participation aux événements tel que Festifoot, Journée Jeunesse, Bel été,...) ;
- > la participation aux réseaux MA : Réseau Musiques Actuelles en Pays de Morlaix (qui regroupe les lieux de répétitions de la Communauté : Ti ar Re Yaouank de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, Ti an Oll de Plourin-lès-Morlaix et MJC de Morlaix, Réseau à Vous les Studios, Fédération des MJC).

C'est un outil au service des pratiques amateurs d'un public d'adolescents et d'adultes. Cet espace de musique accueille de nombreux groupes et organise des répétitions, des concerts, des conférences et des formations. Tom Guadagnin, animateur spécialisé Musiques actuelles, accompagne les musiciens et organise avec eux et l'équipe de la MJC, l'accueil et l'animation de cet espace.

L'année 2017 a été marquée par l'organisation de dix concerts, par la programmation de cinq stages, par l'accompagnement de treize projets et par des conférences sur la musique. La MJC a également poursuivi le développement de liens et d'interventions au niveau des établissements scolaires du territoire. L'événement Générations Urbaines a été un moment fort dans la vie de la structure et a favorisé l'émergence d'une nouvelle dynamique autour du rap (une dizaine de jeunes ont été impliqués pendant de nombreux mois dans l'organisation de ce projet). Trock'Son a également participé à différents événements (Zic A San Seo, Fête de la musique, Bel Eté, etc.). À noter, la sortie de la sixième compilation Trock'Son, la participation de la MJC au BazaR (rassemblement des jeunes des MJC de France autour des pratiques artistiques amateurs), accompagnement de groupes de musiques dans leurs pratiques, mise en place de stages (enregistrement, mixage, création musicale par ordinateur).

Pour l'année 2018, les missions de Trock'Son se poursuivent selon la même formule (accompagnement des jeunes, des associations, participation aux événements,...). Cependant, l'accent sera mis sur le développement de liens avec :

- le milieu scolaire et structures enfance-jeunesse ;
- le Patio (apports croisés et échanges artistiques entre élèves du Patio et adhérents de la MJC) ;
- des associations et collectif (poursuite du travail d'accompagnement pour Générations urbaines, par exemple) ;
- le réseau des MJC de France autour du prochain rendez-vous Place du jeune, par exemple.

Le budget prévisionnel 2018 de Trock'Son s'élève à 61 775 € (hors valorisation).

La demande de subvention de la MJC pour Trock'Son en 2018 s'élève à 24 000 €. Pour mémoire, en 2017, une subvention de 20 000 € a été attribuée à la MJC dans le cadre de son dispositif Trock'Son.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 7 mars 2018,

Au vu de l'intérêt des actions menées par la MJC de Morlaix, il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver au titre de l'année 2018, l'attribution à la MJC de Morlaix d'une subvention de 20 000 € pour l'espace de Musiques actuelles Trock'Son (budget principal - Culture, article 6574, fonction 33),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer une convention de partenariat 2018 avec la MJC de Morlaix.**

Agnès Le Brun remercie d'avoir décrit les activités de l'association Trock'son de cette façon, qui selon elle correspond à la réalité : c'est une vraie satisfaction pour les publics. Agnès Le Brun dit cela car il y a une inquiétude rampante sur la subvention départementale de 8 000 € attribuée habituellement à Trock'son, et il semblerait qu'elle soit plus qu'en péril. Agnès Le Brun alerte donc cette assemblée sur l'inquiétude et l'absurdité qu'il y aurait à voir cette subvention disparaître car il y a un vrai service rendu.

Jean-Paul Vermot sait qu'Agnès Le Brun est intervenue auprès de la Présidente du Département, et a été surpris de cette intervention, car il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Agnès Le Brun rappelle qu'au moment de la signature de la convention territoriale de la Cohésion sociale vendredi matin, c'est très exactement ce qui venait d'être dit au directeur de la MJC, qui l'a répété aux élus morlaisiens avec un certain émoi. Agnès Le Brun entend que la subvention n'a pas disparu. Vendredi, elle avait disparu. C'est donc une bonne nouvelle.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-051

Objet : WART : Festival Panoramas et actions culturelles Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018 - 1^{er} mouvement

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'association WART, créée en 1997, basée à Morlaix, présidée par Monsieur Julien Marzin, recense 8 salariés permanents à Morlaix, et 4 à Paris (28 ETP – intermittents, prestataires, associés, soit 352 salariés) et compte 700 bénévoles.

WART est une association active toute l'année dans le domaine des musiques actuelles. Elle a pour objet la diffusion et la production de musiques actuelles et contemporaines de qualité. Elle assure depuis 2004 une partie de la programmation du Club Coatelan situé en milieu rural à Plougouven. Autour de cette programmation, des périodes de pré-production et des résidences sont proposées aux artistes. Elle mène des projets en association avec plusieurs acteurs culturels du territoire, tels que l'association du Théâtre de l'Entresort et le cinéma La

Salamandre (partenaires du projet SE/cW), mais aussi le Pôle culturel du Roudour, le Théâtre du Pays de Morlaix, la MJC de Morlaix, le Patio, etc.

L'association organise chaque année le festival Panoramas qui bénéficie d'une hausse constante de fréquentation (près de 27 000 spectateurs en 2015 et 2016, 32 000 en 2017) et dont la notoriété n'est plus à démontrer.

Pour les « 20 & 1 ans » du festival, WART envisage d'accueillir plus de 32 000 spectateurs pour une programmation éclectique à dominante électro et techno. Près de 50 concerts et des spectacles dans des lieux éclatés. Le temps fort au parc de Langolvas, les 20, 21 et 22 avril 2018, mettra à l'honneur une trentaine de groupes dont des têtes d'affiche telles que, Fakear, Manu Le Malin, Meute, et également des artistes émergents. La programmation s'étoffe d'année en année avec les Panoramiques : expositions photo, concerts en établissements scolaires, boum pour les kids à la MJC de Morlaix, Street golf, concerts gratuits, concerts secrets avec des artistes accompagnés par WART, concert de clôture au Club Coatelan à Plougouven. Et dans la dynamique du projet SE/cW, le Théâtre de l'Entresort et la Salamandre s'intègrent aux Panoramiques : création interdisciplinaire, inauguration du festival, exposition, ciné-concert...

WART est également investie dans une démarche de développement durable (actions environnementales, Agenda21, opération Zéro flyer) et prend une part active dans la prévention des conduites addictives en partenariat avec plusieurs associations (L'Orange bleue, Apica, Entre-Fête, ...).

L'association travaille également avec le CPIE de Morlaix-Trégor, le comité de soutien à Diwan, le collectif des festivals bretons engagés dans le développement durable, etc. De nombreux partenariats sont mis en œuvre pour les transports et l'hébergement (partenariat avec la Région pour le TER, navettes collectives de la ville de Morlaix et de Morlaix Communauté, ouverture de camping).

De plus, tout au long de l'année, l'association WART développe une offre musicale (concerts secrets, programmation d'artistes au Pôle Culturel du Roudour, concerts dans les bars, ...). Autour de cette programmation, des périodes de pré-production et des résidences sont proposées aux artistes. Des actions pédagogiques en milieu scolaire et des actions culturelles de médiation ouvertes à tous et gratuites sont aussi développées. Des actions qui monteront en puissance avec l'arrivée du projet SE/cW.

Morlaix Communauté, au titre de ses politiques Culture, Transport, Cohésion sociale/Politique Jeunesse, Collecte, Valorisation des Déchets, Développement économique, Travaux et Communication, apporte un soutien financier (direct et indirect), technique et logistique à l'association WART dans le cadre de son festival Panoramas.

La contribution 2018 de Morlaix Communauté est la suivante :

- ✓ mise à disposition d'outils de prévention (éthylotests, bouchons d'oreilles, préservatifs – valorisée de 500 €) en lien avec le service Cohésion sociale ; formation des bénévoles intervenant sur le festival en matière de prévention par le RESAM, le CSAPA, l'ANPAA ;
- ✓ mise à disposition gracieuse de terrains en lien avec le service Développement économique (terrains de Tamaris) ;
- ✓ soutien à la collecte et à la valorisation des déchets du festival en lien avec le service Collecte et valorisation des déchets (moyens techniques et humains - valorisé à 1 000 €) ;
- ✓ mise à disposition d'un tiers du réseau d'affichage en lien avec le service Communication, pour le mois de mars (affiches Decaux dans les abri bus - valorisé à 275 €) ;
- ✓ soutien à la billetterie pour les navettes en lien avec le service Transport (valorisé à 4 000 €).

Par ailleurs, des travaux seront nécessaires sur les terrains Tamaris : aménagements (en 2017, prestations de débroussaillage (500 € HT), aménagement des accès et stationnement ((6 010 € HT) - suivi par le service travaux) ; installations électriques (en 2017, frais d'éclairage à hauteur de 5 652 €). À noter également, l'augmentation des frais de collecte et de traitement des déchets, désormais facturés pour partie (en 2017, soutien à la collecte et à la valorisation des déchets du festival en lien avec le service Collecte et valorisation des déchets - moyens techniques et humains - valorisé à 4 700 €). Enfin, la halle Jézéquel et le parking attendant seront facturés (en 2018, à hauteur de 4 320 €).

Aussi, pour l'édition 2018 du festival Panoramas, l'association WART sollicite auprès de Morlaix Communauté, une subvention de 66 000 € (56 000 € pour le festival et 10 000 € pour sa programmation annuelle).

Pour mémoire, une subvention de 44 000 € a été attribuée en 2017 pour l'organisation du festival Panoramas et 10 000 € pour la programmation annuelle de WART.

Il est proposé d'attribuer :

- ✓ une subvention directe de 44 000 € au titre du festival Panoramas, dont le budget prévisionnel s'élève à 1 668 213 €, (comprenant la programmation culturelle (25 000 €), les navettes (4 000 €), la prévention (5 000 €) et une aide spécifique liée aux surcoûts de sécurité du site (10 000 €), les aménagements pour le stationnement et la circulation du public aux abords du site de Langolvas qui contribue à la sécurisation des festivaliers.
- ✓ une subvention directe de 10 000 € pour la programmation annuelle.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 7 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à approuver au titre de l'année 2018 l'attribution des subventions suivantes à l'association WART :

- **subvention de 44 000 € pour l'organisation de la 21^e édition du festival Panoramas (budget principal - Culture, article 6574, fonction 311) ;**
- **subvention de 10 000 € pour sa programmation annuelle (budget principal - Culture, article 6574, fonction 311).**

Solange Creignou demande des éclaircissements sur les sommes subventionnées.

Françoise Raoult répond que la somme attribuée est équivalente à celle de l'an dernier (44 000 € pour le festival et 10 000 € pour la programmation annuelle). Les surcoûts feront plutôt l'objet de prestations. La commission culture demande donc à ce que ces sommes ne soit pas prises dans la compétence culture, mais prises en compte par Morlaix Communauté sur d'autres budgets.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-052

Objet : Centre Nautique Morlaisien - Attribution d'une subvention de fonctionnement Année 2018 - 1^{er} mouvement

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Poulliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Poulliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Auréan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

Le Club Nautique Morlaisien créé en 1998 et présidé par Yveline Adrian, compte 1 salarié ETP (éducateur sportif/entraîneur), 16 bénévoles et 165 adhérents tournés essentiellement vers la compétition (de niveau départemental, régional, interrégional et national), originaires de tout le territoire du Pays de Morlaix, et notamment de la communauté d'agglomération.

L'association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et bénéficie de l'agrément École de natation française depuis 2008.

Le club propose des entraînements de natation à la compétition. Pour ce faire, il utilise les lignes d'eau de l'espace aquatique du Pays de Morlaix. Il propose également des journées de compétition. Le CNM compte parmi ses adhérents des nageurs présents dans les finales et sur les podiums à l'échelle du Grand ouest et lors des championnats de France. Il anime également une section Sauvetage permettant aux jeunes du territoire de valider le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (diplôme permettant la surveillance des plans d'eau l'été), et propose aussi des activités de natation artistique (anciennement natation synchronisée).

La demande de subvention 2018, d'un montant de 24 720 € concerne :

- > **l'utilisation de lignes d'eau à l'espace aquatique, de septembre à juin :**
 - ✓ 3 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour les groupes d'entraînement « compétition » du club, (20 nageurs par créneau) ;
 - ✓ 1 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour la section scolaire en partenariat avec le collège Saint-Joseph (15 élèves par semaine).
 - x soit : 14 lignes d'eau sur 42 semaines par an (période scolaire), à 30 € l'unité.
30 € x 14 lignes x 42 semaines = **17 640 €**
 - ✓ la mise à disposition du bassin de l'espace aquatique durant **2 journées de compétition par an, soit 3 000 €**(100 à 150 nageurs par jour de compétition).

Une convention est renouvelée chaque année entre la société LS Morlaix, gestionnaire de l'espace aquatique du Pays de Morlaix et le Club Nautique Morlaisien. Ils utilisent les lignes d'eau et recevront une facture en juin 2018 de LS Morlaix (l'utilisation des lignes d'eau facturée au CNM, correspond exactement au montant qu'ils sollicitent auprès de Morlaix Communauté).

- > à noter que pour l'année 2017/2018, une autre convention a également été signée pour **l'activité natation artistique**. Le CNM, 2^e club du nord Finistère, vise la compétition pour certaines sportives. La location de l'espace aquatique pour le gala est pris en charge par l'association.
 - ✓ 4 lignes d'eau sont utilisées. Le CNM sollicite Morlaix Communauté à hauteur de **4 080 €**(4 lignes x 30 € x 34 semaines).

Pour mémoire, en 2017, le CNM a perçu une subvention totale de 20 817 € : 17 640 € pour l'utilisation des lignes d'eau, 3 000 € pour une compétition annuelle et 177 € pour la redevance d'occupation. À noter que le CNM a quitté ce local en décembre 2017,

En 2018, il est donc proposé l'attribution d'une aide plafond de 20 640 € au CNM :

- 17 640 € pour l'utilisation des 14 lignes d'eau à l'espace aquatique (natation course),
- 1 500 € par compétition annuelle (plafonnée à deux par an), soit 3 000 € par an maximum (mandatement sur présentation d'une attestation sur l'honneur de la Présidente du CNM).

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 7 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver l'attribution d'une subvention de 20 640 € au Centre Nautique Morlaisien (budget principal - Sport (415), imputation 6574), selon la répartition suivante :**
 - ✓ **17 640 € pour l'utilisation des 14 lignes d'eau à l'espace aquatique (natation course),**
 - ✓ **1 500 € par compétition annuelle (plafonnée à deux par an), soit 3 000 € par an maximum (mandatement sur présentation d'une attestation sur l'honneur de la Présidente du CNM) ;**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention 2018.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-053

Objet : Avenants au contrat de DSP Eau potable de Guerlesquin

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

La commune de Guerlesquin et la société Suez Environnement (anciennement Lyonnaise des eaux) ont conclu un contrat de délégation du service d'alimentation en eau potable par affermage d'une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2011, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

La société Suez Environnement a formulé une demande d'avenant suite à une baisse conséquente du volume d'eau :

- ✓ assiette de facturation annuelle de base : 620 000 m³,
- ✓ assiette de facturation moyenne 2014-2016 : 175 125 m³.

Après plusieurs échanges, Morlaix Communauté et Suez Environnement ont convenu de recourir au dispositif de conciliation prévu aux articles 13-5 et 14-2 du contrat et ont sollicité l'intervention d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans cette conciliation comme « expert compétent et indépendant » (Cabinet Conseil Aspasia).

Suite aux entretiens entre le Cabinet Conseil Aspasia, Suez et Morlaix Communauté le 17 novembre, puis la réunion du 15 décembre 2017, deux avenants sont proposés :

- ✓ le premier (avenant n°2) porte sur la diminution de l'assiette de consommation ramenée à 144 000 m³ ;
- ✓ le deuxième (avenant n°3) porte sur les réformes législatives et réglementaires concernant la protection des ouvrages enterrés et la défense des consommateurs.

L'impact sur le compte d'exploitation prévisionnel est le suivant :

- ✓ CEP de base : 341 398 € par an,
- ✓ CEP après avenants : 240 912 € par an.

Les conséquences tarifaires sont les suivantes :

	Tarifs Avenant 1 valeur 2010	Tarifs Avenant 2 valeur 2010	Tarifs Avenant 3 valeur 2010	Tarifs Avenant 2 + 3 valeur 2017
Montant de la part fixe HT	20,00 €	60,00 €	60,00 €	64,83 €
Parts proportionnelles				
0 à 70 m ³	0,504 € HT/ m ³	1,558 € HT/ m³	1,614€ HT/ m³	1,744 € HT/ m³
71 à 120 m ³	0,655 € HT/ m ³	1,759 € HT/ m ³	1,815 € HT/ m ³	1,962 € HT/ m ³
121 à 300 m ³	0,555 € HT/ m ³	1,909 € HT/ m ³	1,965 € HT/ m ³	2,122 € HT/ m ³
301 à 500 m ³	0,504€ HT/ m ³	1,608 € HT/ m ³	1,664 € HT/ m ³	1,798 € HT/ m ³
500 à 6 000 m ³ puis > 500 m ³	0,454 € HT/ m ³	1,558 € HT/ m³	1,614 € HT/ m³	1,744 € HT/ m³
6 000 à 50 000 m ³	0,429 € HT/ m ³			
50 001 à 200 000 m ³	0,403 € HT/ m ³			
200 001 à 700 000 m ³	0,550 € HT/ m ³			
+ de 700 000 m ³	0,450 € HT/ m ³			

Conformément à l'article L 1411-6 du Code général des collectivités territoriales, les projets d'avenants ont été soumis à la Commission de Délégation de Service Public qui a émis un avis favorable lors de la séance du 23 janvier 2018.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les avenants n°2 et n°3 à la convention Suez de délégation de service public Eau potable de Guerlesquin,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer lesdits avenants.**

Gildas Juiff souligne que la situation a malheureusement évolué depuis la signature de ce contrat en 2011. Les volumes d'eau consommés ont énormément baissé (de 620 000 m³ à 144 000 m³), car l'outil industriel en consommait près de 90 %. Une diminution indépendante de la volonté des administrés et des élus : tout le monde connaît par la presse les difficultés de Tilly-Sabco International à Guerlesquin. Le groupe Wegdam procède demain à un dépôt de bilan auprès du Tribunal de commerce, et on ne sait pas s'il y aura liquidation pure ou simple ou proposition de redressement. Gildas Juiff pense qu'un redressement serait malheureusement reculer pour mieux sauter : de nouveaux marchés ne seront pas trouvés en 2 ou 3 mois, car ils n'ont pas été trouvés depuis 6 mois. La situation est plus que tendue ; il y a du stock, et il faut que ce stock soit vendu pour payer les salaires. Gildas Juiff a appris ce week-end en discutant avec la directrice du site que leur prix est à 1,25 €/kg alors que celui de la concurrence est à 0,85 € le kg. Outre la concurrence brésilienne et ukrainienne, d'autres concurrents arrivent sur le marché aujourd'hui. Donc de grosses difficultés à nouveau. Les élus, en poste depuis 4 ans, vont peut-être devoir accompagner un troisième plan social : 160 personnes en 2014, 120 en 2016, 63 aujourd'hui... Gildas Juiff avait toujours espoir, tant que le site n'était pas fermé, que quelque chose puisse reprendre. C'est malheureusement sur un territoire où Nathalie Bernard rencontre aussi des difficultés à Plougasnou. Cela devient compliqué pour la filière avicole, et pas seulement sur le Finistère.

Yves Moisan assure que les élus communautaires attachent une attention particulière aux personnes qui travaillent dans ces entreprises car elles vivent pour certaines une troisième ou quatrième situation difficile, et les conditions de leur départ ne seront pas forcément les mêmes que celles qu'ont pu avoir leurs collègues partis avant. Sans préjuger de ce que sera la décision du tribunal administratif, Morlaix Communauté travaille auprès des pouvoirs publics de manière à ce qu'il y ait un accompagnement spécifique. Sinon ces personnes se retrouveront dans le droit commun au niveau de Pôle Emploi. Le sens de la démarche auprès des services de l'État était de signifier qu'elles méritaient une attention particulière, et il semble que la démarche ait été entendue. Un travail est mené auprès du sous-préfet de Morlaix pour avoir une réponse en ce sens. Quant au devenir des sites, c'est une question qui va être essentielle, et sur laquelle Morlaix Communauté a déjà commencé à se pencher. Des mutations sont en cours à partir de situations difficiles pour des entreprises emblématiques sur ce territoire comme Tilly-Sabco, les Viviers de la Méloine : ce sont des entreprises qui ont compté et dont il va falloir accompagner les mutations et voir dans quelle mesure les choses pourront être posées de manière à trouver des solutions pérennes.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-054

Objet : Clé de répartition entre les budgets Eau et Assainissement

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

Dans le cadre de la préparation budgétaire et afin de procéder à une affectation des charges partagées entre l'eau, l'assainissement collectif et non collectif s'appliquant aux budgets annexes d'un SPIC (service public industriel et commercial), quel que soit le mode de gestion, il est proposé une clé de répartition des dépenses entre les budgets dédiés.

Les compétences Eau et Assainissement collectif et non collectif ont en effet entraîné la création de cinq budgets :

- ✓ deux budgets DSP : Eau et Assainissement collectif,
- ✓ trois budgets Régie : Eau, Assainissement collectif et Assainissement non collectif.

L'objectif est que chaque budget supporte sur ses ressources l'intégralité des charges qui lui incombent (dépenses de personnel, locations immobilières et mobilières, carburant, fournitures administratives, ...). Les charges ainsi supportées par un budget feront l'objet de remboursements des autres budgets.

La clé de répartition proposée repose sur l'indicateur du nombre « d'usagers ». Elle sera actualisée tous les ans en fonction de l'évolution des modes de gestion et du nombre d'usagers concernés par chacun des budgets.

Le tableau suivant reprend la clé de répartition entre budgets selon les compétences et budgets impactés :

	Budget Eau DSP	Budget eau Régie	Budget Asst coll DSP	Budget Asst coll Régie	Budget Ass non coll Régie
Dépenses partagées eau potable, assainissement collectif et non collectif DSP et régie	38 %	12 %	26 %	11 %	13 %
Dépenses partagées eau potable, assainissement collectif DSP et régie	43 %	14 %	30 %	13 %	0 %
Dépenses partagées eau potable DSP et régie	75 %	25 %	0 %	0 %	0 %

Dépenses partagées assainissement collectif et non collectif DSP et régie	0 %	0 %	52 %	23 %	25 %
Dépenses partagées eau, assainissement collectif et non collectif régie	0 %	34 %	0 %	31 %	35 %
Dépenses partagées eau et assainissement collectif régie	0 %	52 %	0 %	48 %	0 %

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la clé de répartition entre les budgets Eau et Assainissement, telle que présentée.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-055

Objet : Conventions de facturation des redevances Assainissement collectif avec les délégataires Eau potable

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

Afin de simplifier la facturation Eau et Assainissement, dans les secteurs en délégation de service public pour l'eau potable, Morlaix Communauté et les délégataires se sont accordés pour faire facturer l'assainissement collectif par le délégataire sur la facture d'eau potable sur la base de conventions de prestations de service comme cela préexistait sur les communes de Garlan et Botsorhel.

Les secteurs nouvellement concernés par ces prestations sont Saint-Jean-du-Doigt, Plouégat-Guerrand, Lanmeur, Guimaëc et Pleyber-Christ.

Les redevances Assainissement ainsi collectées pour le compte de Morlaix Communauté feront l'objet de deux reversements par an par les délégataires.

La redevance de modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sera reversée directement par le délégataire à l'Agence de l'Eau.

Pour la réalisation de ces prestations de facturation et de recouvrement, Morlaix Communauté rémunère les délégataires à hauteur de 3,00 € HT par facture (Nantaise des Eaux) et 4,00 € HT par abonné (Véolia).

Ces conventions se poursuivent jusqu'à la fin des contrats de délégation de service public eau potable en question.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 26 février 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la convention de facturation et de recouvrement des redevances d'assainissement collectif par la Nantaise des Eaux Services sur Pleyber-Christ ;**
- **d'approuver la convention de facturation et de recouvrement des redevances d'assainissement collectif par Véolia sur Garlan, Botsorhel, Saint-Jean-du-Doigt, Plouégat-Guerrand, Lanmeur et Guimaëc ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer lesdites conventions.**

Thierry Piriou explique la différence entre 3,00 € HT par facture et 4,00 € HT par abonné : il peut y avoir deux factures par an, ce qui fait 6,00 € HT par abonné.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-056

Objet : Opérations du service Eau et Assainissement éligibles aux participations financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et/ou du Département du Finistère - Demandes de subventions
Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

Certaines opérations programmées par le service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté peuvent bénéficier de financement de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département.

Ces opérations sont récapitulées dans le tableau joint en annexe, soit 19 sur l'assainissement, 8 sur l'eau potable, étant précisé que certaines opérations peuvent faire l'objet d'un financement à la fois du Département et de l'Agence de l'Eau.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 26 février 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les demandes de subventions auprès du Département du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur les opérations Assainissement et Eau potable programmées en 2018 conformément au tableau annexé,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-057

Objet : Désignation des représentants de Morlaix Communauté aux différentes structures du petit et grand cycle de l'eau

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 43

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Était absente et excusée : **Plouigneau** : Béatrice Picart

1 – Cadre général

Morlaix Communauté a pris les compétences Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la collectivité s'est emparée de la compétence GEMAPI. Morlaix Communauté a également souhaité s'impliquer dans toutes les actions Hors GEMAPI couvrant le champ d'activités du grand cycle de l'eau, par le biais de conventionnement avec les syndicats de bassin pour l'année 2018. Ce choix a des conséquences sur le principe de substitution-représentation des syndicats conservés mais également de manière plus générale pour la représentation des membres de la collectivité participant aux structures porteuses des SAGE ou des comités de bassins.

La représentation peut se faire au niveau des élus communautaires et au niveau des élus communaux.

2 – Représentation au sein des syndicats d'eau et d'assainissement conservés

Par délibération D16-286 du 19 décembre 2016, en application des articles L. 5214-21, L. 5215-22, L. 5216-7 du CGCT sur le principe de substitution-représentation des syndicats d'eau et/ou d'assainissement conservés (SIE Penzé, SIE Commana, SM Horn), Morlaix Communauté a désigné les membres délégués :

- ✓ 9 membres pour le syndicat de la Penzé,
- ✓ 3 membres pour le syndicat de Commana,
- ✓ 8 membres + 8 suppléants pour le syndicat de l'Horn.

3 – Représentation au sein des syndicats mixtes (SM Haut Léon- SM Trégor)

Le Syndicat Mixte du Haut Léon, dispose d'un certain nombre de représentants dont un représentant au titre de la commune de Plounéour-Ménez. Il est proposé qu'un représentant soit désigné par Morlaix Communauté, en lieu et place de la commune de Plounéour-Ménez.

Par délibération D16-267 du 19 décembre 2016, Morlaix Communauté a validé jusqu'à la fin de l'exercice 2017, la gouvernance du syndicat mixte du Trégor avec le choix de retenir les représentants issus du syndicat des eaux de Lanmeur et du syndicat de Pen Ar Stang, en entérinant le fait que Morlaix Communauté se substitue de plein droit aux syndicats dissous.

Il est proposé de reconduire les termes de la délibération, dans l'attente de la remise d'une étude juridique qui précisera le format de représentation de Morlaix Communauté. Une nouvelle

délibération sera présentée à un prochain Conseil de Communauté sur les bases de cette analyse juridique.

4 – Représentation au sein des SAGE

Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, et renforcé par la loi LEMA de 2006 (loi sur l'eau et les milieux aquatiques), visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la DCE (directive cadre sur l'eau). Morlaix Communauté, au titre du collège des collectivités territoriales, participe à différentes CLE (commissions locales de l'eau).

Morlaix Communauté doit désigner un représentant pour participer :

- ✓ à la CLE du SAGE Baie de Lannion,
- ✓ à la CLE du SAGE de l'Aulne.

5 – Représentation au sein de Lannion Trégor Communauté

Le comité des bassins versants de la Lieue de Grève (Lannion-Trégor Communauté et Syndicat d'adduction d'eau de la Baie) a été créé en 2000 pour porter le programme de lutte contre les algues vertes et de préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

Le bassin versant " Vallée du Léguer " regroupe l'ensemble des communautés d'agglomérations et des producteurs d'eau et associe de nombreux acteurs professionnels et d'usagers de son territoire. Il s'appuie sur Lannion-Trégor Communauté, comme maître d'ouvrage délégué, pour mettre en œuvre les actions de son Projet de Territoire d'Eau 2016-2021, avec l'ambition de préserver et de mettre en valeur l'eau et les milieux aquatiques de la Vallée du Léguer.

Il est proposé de désigner un représentant de Morlaix Communauté pour siéger aux comités de bassin.

6 – Représentation au sein de l'EPAGA

L'EPAGA (établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne) est un syndicat mixte ouvert, reconnu EPTB (établissement public territorial de bassin). Son périmètre de compétence est constitué par le bassin versant de l'Aulne, réparti sur les territoires de 61 communes finistériennes, 26 communes costarmoricaines et 3 communes morbihannaises, soit un total de 90 communes. Le territoire de Morlaix Communauté est concerné par sa partie sud-est qui se développe sur le bassin versant de l'Aulne.

➤ Syndicat intercommunal des eaux de la Penzé

Communes	Délégués titulaires
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Yvon Pouliquen
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Stéphane Lozdowski
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Solange Creignou
Pleyber-Christ	Thierry Piriou
Pleyber-Christ	Christian Jacq
Pleyber-Christ	Eddie Hameury
Sainte-Sève	Yvon Hervé
Sainte-Sève	Yvon Le Guen
Sainte-Sève	Laurent Le Traon

➤ Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Commana

Communes	Délégués titulaires
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Françoise Raoult
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Mickaël Dossal
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Jean-Pierre Mazé

➤ **Syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'Horn**

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Locquéolé	Guy Pouliquen	Lucile Pottier-Guichen
Locquéolé	Maurice Gaillard	Yhuel Patrick
Taulé	Annie Hamon	Ghislaine Le Gac de Lansalut
Taulé	Stéphane De Blasio	Borgne Margot
Henvic	Christophe Micheau	Céline Cleach
Henvic	Yvan Ignacio	Danielle Blanchard
Carantec	Jean-Guy Guéguen	Jacques Autret
Carantec	Jean-Yves Briant	Gilles Gauthier

➤ **Syndicat Mixte du Haut Léon (1 représentant)**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain Bodilis	Jean-Michel Parcheminal

➤ **CLE du SAGE Baie de Lannion (1 représentant)**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Guy Pennec	Bernard Guilcher

➤ **CLE du SAGE de l'AULNE (1 représentant)**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Guy Pennec	Véronique Pereira

➤ **Comité de bassin de le Lieue de Grève (LTC)**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Guy Pennec	Bernard Guilcher

➤ **Comité de bassin du Léguer (LTC)**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Guy Pennec	Bernard Guilcher

➤ **EPAGA**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Guy Pennec	Véronique Pereira

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à approuver la désignation des représentants de Morlaix Communauté au sein des différentes structures.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-058

Objet : Appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »
Approbation du protocole cadre pour la commune de Plounéour-Ménez

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de représentations: 1
Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Au terme de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars 2017 par l'État, la région Bretagne, l'Établissement Public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Le projet global de la commune de Plounéour-Ménez intègre une densification du centre-bourg et la création de logements sociaux, des transports alternatifs (déplacements doux et pistes cyclables), des aménagements des voiries et espaces publics, la création d'un « pôle plantes médicinales », l'acquisition et la rénovation de bâti ancien pour la création d'un pôle culturel et d'une médiathèque, l'amélioration de l'accessibilité et la connexion entre le centre-bourg et la périphérie. Parmi les éléments innovants figurent notamment le jardin partagé, la ruche pédagogique, la notion d'urbanisme citoyen, le théâtre de verdure, une résidence d'artistes, la dimension écotourisme...

Le projet déposé par la commune de Plounéour-Ménez au titre de cet appel à candidatures, cycle opérationnel, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 500 000 €.

Afin de concrétiser cet engagement, Morlaix Communauté est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la commune de Plounéour-Ménez un protocole d'accord commun précisant le plan d'action, la ventilation de l'aide par financeur et par opération, les engagements pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

À ce protocole vont s'ajouter le plan de financement global, les fiches opérations et une note précisant la composition du dossier de subvention et les adresses des services instructeurs des partenaires.

Morlaix Communauté sera attentive à la mise en œuvre de ses compétences dans le cadre du projet de dynamisation du centre de Plounéour-Ménez.

Il est proposé au Conseil de communauté de formaliser la demande d'accompagnement de la commune auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » en approuvant le protocole cadre, dont le projet est versé au dossier des annexes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4, L 5211-1 à L 5211-62 et L 5216-1 à L 5214-10,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et

Consignations, la commune de Plounéour-Ménez, et Morlaix Communauté pour la réalisation du plan d'action sur l'attractivité du centre de Plounéour-Ménez.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Plounéour-Ménez et Morlaix Communauté,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Yves Moisan déclare que la communauté d'agglomération accompagnera la commune avec enthousiasme, mais il est évoqué dans la convention que le portage soit réalisé par Morlaix Communauté en ce qui concerne l'école d'herboristerie : ce sera en fait la commune qui va assurer la maîtrise d'ouvrage, mais il est bien évident que c'est quelque chose d'important, qui va compter, et qui sera financé par Morlaix Communauté. C'est un beau projet, qui a tout son sens à Plounéour-Menez, et la communauté d'agglomération travaillera de concert avec la commune.

Jean-Michel Parcheminal avait compris que dans le cadre du chapitre 9 du projet de territoire, Morlaix Communauté allait faire émerger un pôle d'excellence Plantes aromatiques et médicinales dans ces terres des Monts d'Arrée piloté par Morlaix Communauté, d'où cette tentative pour glisser Morlaix Communauté comme maître d'ouvrage. Mais la commune le prendra. Il ajoute que les communes de Guerlesquin et de Saint-Jean-du-doigt ont été également retenues dans le cadre du cycle opérationnel. C'est une fierté que sur les 208 projets déposés auprès de la Région, six dossiers finistériens ont été retenus dans le cadre du cycle opérationnel, dont trois sur le territoire de Morlaix Communauté. À Plounéour-Menez, le projet a bénéficié d'un bel alignement de planètes. Les élus avaient déjà réfléchi à la redynamisation du centre-bourg, à tel point que le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) avait retenu la candidature de la commune pour travailler avec les étudiants de 4^e année de l'École Nationale d'Architecture de Rennes. Ces étudiants se sont lâchés car ils n'avaient pas de limites financières ni de limites d'imagination, mais il y a une marge entre le souhaitable et le possible. Deuxième alignement de planètes : les élus ont continué à travailler sur ce dossier, et au moment où l'appel à projets de la Région est arrivé, la commune était prête et a pu déposer un très bon dossier, avec une réflexion globale. Elle aura une vision spatiale, financière et temporelle de l'opération, ce qui est assez confortable. Jean-Michel Parcheminal invite donc ses collègues à soumissionner au dispositif de 2018 et leur donne rendez-vous dans cinq ans pour voir la nouvelle commune de Plounéour-Menez dans sa configuration.

Thierry Piriou, ravi que Jean-Michel Parcheminal parle avenir, félicite les lauréats et tous ceux qui ont déposé des dossiers. Sachant que cet appel à projets devrait apparaître à nouveau en novembre, dans un format très identique, il invite toutes les communes qui ont des projets de revitalisation de centre-bourg à se lancer dans le portage de leur dossier auprès des différents acteurs qui financent l'appel à projet.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-059

Objet : Institution du droit de préemption urbain sur la commune de Saint-Jean-du-Doigt

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** :

Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneac, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneac **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'article L.211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un POS (plan d'occupation des sols) rendu public ou d'un PLU (plan local d'urbanisme) approuvé, d'instituer un DPU (droit de préemption urbain) sur notamment tout ou partie des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future AU délimitées par ce plan.

Ce droit de préemption peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets « *de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti* », ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement.

Par délibération du 11 janvier 2000, le conseil municipal de Saint-Jean-du-Doigt a décidé d'instituer le DPU sur les zones urbaines et d'urbanisation future du POS en vigueur. Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de DPU.

Ainsi, suite à l'approbation du PLU de Saint-Jean-du-Doigt par le Conseil de Communauté le 19 décembre 2016, il s'avère nécessaire de délibérer afin de maintenir le DPU sur la commune. Le DPU permettra notamment la mise en œuvre des orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU de la commune, du projet de redynamisation du centre bourg, du projet de territoire et du PLH (programme local de l'habitat) de Morlaix Communauté.

Information au public

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et en mairie de Saint-Jean-du-Doigt. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération pourra être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet. En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1 et suivants et R.211-1 et suivants relatifs aux droits de préemption, et L.300-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération D16-302 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le PLU de Saint-Jean-du-Doigt ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de Saint-Jean-du-Doigt :

- ✓ de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat,*
- ✓ d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,*
- ✓ de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,*

- ✓ de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- ✓ de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- ✓ de permettre le renouvellement urbain,
- ✓ de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- ✓ et de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement ;

Il est proposé au Conseil de Communauté d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du plan local d'urbanisme en vigueur de la commune de Saint-Jean-du-Doigt.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-060

Objet : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Jean-du-Doigt

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Auréan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

La compétence en matière de DPU (droit de préemption urbain)

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de droit de préemption urbain. En effet l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme dispose que « *la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] en matière de plan local d'urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.* » Cela signifie que la Communauté est titulaire du DPU en lieu et place des communes, et qu'elle est habilitée à adopter valablement tous les actes qu'appelle la mise en œuvre de cette prérogative.

La délégation du DPU aux communes membres

L'article L.213-3 du Code de l'urbanisme indique que « *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.* »

Il est proposé que Morlaix Communauté établisse une délégation au profit de ses communes membres.

En outre, l'article R.213-1 du Code de l'urbanisme précise que « *la délégation du droit de préemption prévue par l'article L.213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes.* »

Cette délégation a pour objet et pour effet de permettre aux communes de prendre des décisions qui relèvent normalement du Conseil de Communauté. Il s'agit d'une délégation de pouvoir, la décision prise en vertu de cette délégation devant être considérée comme prise par le délégataire.

Il en résulte que la Communauté est dessaisie des compétences transférées et que, dès lors, cette dernière ne peut, sous peine d'incompétence, se substituer aux délégataires que sont les communes, tant que la délibération est en vigueur. Ainsi, seul le délégataire peut édicter la décision de préemption. Par voie de conséquence, les biens acquis par le délégataire entrent dans son patrimoine.

Toutefois, il convient de préciser qu'en cas de délégation à la commune, l'exercice du DPU ne peut se faire que pour des opérations relevant des compétences communales.

La délégation à la commune de Saint-Jean-du-Doigt

Par délibération du 26 mars 2018, Morlaix Communauté a décidé d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Saint-Jean-du-Doigt.

Au regard des éléments précédemment cités, il est proposé que Morlaix Communauté délègue partiellement l'exercice du DPU à la commune au sein de ces zones, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au DPU, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu la délibération D16-302 du 19 décembre 2016 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le PLU de Saint-Jean-du-Doigt ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018 ;

Vu la délibération n° D18-059 du 26 mars 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a institué le DPU sur la commune de Saint-Jean-du-Doigt ;

Le Conseil de Communauté est invité à décider de déléguer son droit de préemption urbain à la commune de Saint-Jean-du-Doigt au sein des zones urbaines (U) et des zones d'urbanisation future (AU) du plan local d'urbanisme en vigueur, dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-061

Objet : Institution du droit de préemption urbain sur la commune de Plougasnou

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret

Plouigneau : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

L'article L.211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un POS (plan d'occupation des sols) rendu public ou d'un PLU (plan local d'urbanisme) approuvé, d'instituer un DPU (droit de préemption urbain) sur notamment tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Ce droit de préemption peut être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou opérations d'aménagement ayant pour objets « *de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti* », ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation desdites actions ou opérations d'aménagement.

Par délibération du 14 novembre 2012, le conseil municipal de Plougasnou a décidé d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future du POS approuvé le 26 juillet 1984, remis en vigueur suite à l'annulation totale du PLU approuvé le 29 juillet 2010 par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 12 octobre 2012.

La commune ayant contesté ce jugement, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a conclu à la réformation du jugement du Tribunal Administratif dans un arrêt du 7 novembre 2014, avec pour conséquence de remettre en vigueur le PLU de 2010, à l'exception de trois secteurs pour lesquels l'annulation a été confirmée et restant de ce fait couverts par le POS de 1984.

Toutefois la commune a omis d'instituer de nouveau le DPU suite à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Par ailleurs le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de DPU

Ainsi, il s'avère nécessaire de délibérer afin de maintenir le DPU sur la commune. Le DPU permettra notamment la mise en œuvre des orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU de la commune, du projet de redynamisation du centre bourg, du projet de territoire et du PLH (programme local de l'habitat) de Morlaix Communauté.

Information au public

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Morlaix Communauté et en mairie de Plougasnou. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

La délibération pourra être consultée au siège de Morlaix Communauté et sur son site internet.

En outre, ampliation sera faite au Préfet du Finistère, au Directeur départemental des services fiscaux, au Conseil supérieur du notariat, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.210-1 et suivants et R.211-1 et suivants relatifs aux droits de préemption, et L.300-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 26 juillet 1984 ayant approuvé le POS, et du 29 juillet 2010 ayant approuvé le PLU ;

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 7 novembre 2014 ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt général de la commune de Plougasnou :

- ✓ de mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat,
- ✓ d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- ✓ de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- ✓ de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- ✓ de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- ✓ de permettre le renouvellement urbain,
- ✓ de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti,
- ✓ et de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future du document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Plougasnou : zones U et AU du plan local d'urbanisme et zones U et NA du plan d'occupation des sols.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-062

Objet : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Plougasnou

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

La compétence en matière de DPU (droit de préemption urbain)

Le transfert à Morlaix Communauté de la compétence PLU le 1^{er} décembre 2015 a emporté de plein droit celui en matière de DPU. En effet l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme dispose que « *la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre [...] en matière de plan local d'urbanisme, emporte leur compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.* » Cela signifie que la communauté est titulaire du DPU en lieu et place des communes, et qu'elle est habilitée à adopter valablement tous les actes qu'appelle la mise en œuvre de cette prérogative.

La délégation du DPU aux communes membres

L'article L.213-3 du code de l'urbanisme indique que « *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation*

ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. »

Il est proposé que Morlaix Communauté établisse une délégation au profit de ses communes membres.

En outre, l'article R.213-1 du Code de l'urbanisme précise que « la délégation du droit de préemption prévue par l'article L.213-3 résulte d'une délibération de l'organe délibérant du titulaire du droit de préemption. Cette délibération précise, le cas échéant, les conditions auxquelles la délégation est subordonnée. Cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes. »

Cette délégation a pour objet et pour effet de permettre aux communes de prendre des décisions qui relèvent normalement du Conseil de Communauté. Il s'agit d'une délégation de pouvoir, la décision prise en vertu de cette délégation devant être considérée comme prise par le délégataire.

Il en résulte que la communauté est dessaisie des compétences transférées et que dès lors, cette dernière ne peut, sous peine d'incompétence, se substituer aux délégataires que sont les communes, tant que la délibération est en vigueur. Ainsi, seul le délégataire peut édicter la décision de préemption. Par voie de conséquence, les biens acquis par le délégataire entrent dans son patrimoine.

Toutefois, il convient de préciser qu'en cas de délégation à la commune, l'exercice du DPU ne peut se faire que pour des opérations relevant des compétences communales.

La délégation à la commune de Plougasnou

Par délibération du 26 mars 2018, Morlaix Communauté a décidé d'instituer le DPU sur la totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future du document d'urbanisme en vigueur de la commune de Plougasnou : zones U et AU du plan local d'urbanisme et zones U et NA du POS (plan d'occupation des sols).

Il s'avère que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a opéré un certain nombre de transferts obligatoires de compétences des communes vers les communautés d'agglomération. Ainsi Morlaix Communauté assure depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de sa compétence développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE (zones d'activités économiques). À ce titre, Morlaix Communauté élabore actuellement un schéma territorial des ZAE visant à organiser les modalités d'accueil et de développement des activités économiques sur le territoire.

La mise en œuvre de cette compétence et du schéma territorial des ZAE nécessite de pouvoir y exercer le droit de préemption urbain afin notamment de :

- ✓ permettre la requalification de ZAE ayant atteint un fort niveau de dégradation,
- ✓ densifier le tissu bâti pour freiner la consommation foncière, en procédant à des acquisitions stratégiques afin de réorganiser le parcellaire et de libérer des espaces,
- ✓ garantir la vocation des zones et anticiper l'éventuelle création de friches,
- ✓ anticiper les éventuels changements de propriétaires et limiter la spéculation foncière sur les secteurs à enjeux, en favorisant la constitution de réserves foncières pour l'aménagement ou l'extension de zones dédiées à l'accueil d'activités économiques.

Au regard des éléments précités, il est proposé que Morlaix Communauté délègue partiellement l'exercice du DPU à la commune de Plougasnou, à l'occasion des aliénations à titre gratuit ou à titre onéreux soumises au DPU, dans le cadre de la mise en œuvre des compétences communales, en délimitant cette délégation aux zones urbaines et d'urbanisation future du document d'urbanisme en vigueur, à l'exception de la ZAE de Kervescontou.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.213-3 et R.213-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté ;

Vu les délibérations D16-260 du 19 décembre 2016 portant définition et transfert des ZAE relevant de la compétence de Morlaix Communauté, et D16-262 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts compétence Développement économique et dispositions diverses ;

Vu les délibérations du conseil municipal de Plougasnou du 26 juillet 1984 ayant approuvé le POS, et du 29 juillet 2010 ayant approuvé le PLU ;

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 7 novembre 2014 ;

*Vu la délibération D18-061 du 26 mars 2018 instituant le DPU sur la commune de Plougasnou ;
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018 ;*

Il est proposé au Conseil de Communauté de décider de déléguer son droit de préemption urbain à la commune de Plougasnou dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences communales, en délimitant cette délégation aux zones urbaines et d'urbanisation future du document d'urbanisme en vigueur (zones U et AU du plan local d'urbanisme et zones U et NA du plan d'occupation des sols), à l'exception de la ZAE de Kervescontou telle qu'annexée à la présente.

Yvon Le Cousse précise que la différence avec la commune de Saint-Jean-du-Doigt est que, sur la commune de Plougasnou, le droit de préemption urbain sur la zone d'activités de Plougasnou est conservé au bénéfice de Morlaix Communauté.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-063

Objet : Demandes de subventions pour l'animation du site Natura 2000 de la Rivière le Douron - Année 2018

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Morlaix Communauté est structure animatrice du site Natura 2000 Rivière le Douron depuis octobre 2010. Le document d'objectifs rédigé en concertation avec tous les acteurs du site a été approuvé par le préfet du Finistère le 23 septembre 2013. Par délibération D16-087 du 21 mars 2016, Morlaix Communauté s'est engagée à poursuivre son travail d'animation jusqu'à fin 2018. Ce choix a été approuvé en comité de pilotage le 4 mai 2016.

L'animation consiste à accompagner les collectivités, usagers, associations, représentants socio-économique sur la réalisation de projet en faveur de la biodiversité. Les contrats Natura 2000 permettent de financer des actions en faveur des espèces et milieux naturels protégés, via des fonds européens et de l'État.

Ainsi pour l'exercice 2018 sur le Douron, les missions suivantes sont proposées :

- ✓ **concertation et gouvernance sur le site** : mise en place de groupes de travail, de comité de pilotage, de réunions, d'échanges avec les services de l'État, collectivités, associations et représentants socio-professionnels.

- ✓ **gestion des habitats et des espèces** : mise en place de chantiers de restauration et d'entretien de milieux, animation des outils Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, animation du plan agro-environnemental et climatique sur l'aspect biodiversité et accompagnement des exploitants, accompagnement de projets étudiants.
- ✓ **information, communication et sensibilisation** : réalisation de nombreuses interventions auprès du grand public et des établissements scolaires, animation d'un site internet.
- ✓ **gestion administrative et financière** : recherche de financements, montages administratifs de demandes de subventions État-Europe.
- ✓ **assistance, expertise et conseils techniques** : appuis techniques aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000, accompagnement technique des communes.
- ✓ **connaissances, suivis et terrains** : suivis naturalistes, évaluation des travaux, bilan sur l'état de conservation.
- ✓ **veille à la cohérence des politiques publiques** : accompagnement, suivi et participation aux différents programmes sur le territoire (PLUi-H, SCoT, SAGE, SRCE, ...)

Le montant prévisionnel du projet sur 2018 est de **27 903 €€** et se répartit ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses	Montant (TTC)
Prestations de service	0 €
Frais de personnel	23 037 €
Frais professionnel	1 410 €
Frais de structure, Frais de formation, Achats prévisionnels (remboursé sur barème = 15 % des frais de personnel)	3 456 €
Total projet	27 903 €

Les dotations financières sollicitées s'élèvent à **27 903 €**

Plan de financement / financeurs sollicités	Montant en €
État / MEEDDAT	13 114 €
UE	14 789 €
Total	27 903 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace du 13 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les missions, le budget prévisionnel et le plan de financement pour l'animation des sites Natura 2000 Rivière le Douron pour l'année 2018,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter les subventions inscrites au plan de financement.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-064

Objet : Attributions de subventions aux associations Au Fil du Queffleuth et de la Penzé, Bretagne Vivante et ULAMIR CPIE
Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de représentations: 1
Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Dans le cadre de ses compétences Protection et mise en valeur de l'environnement et Développement touristique, Morlaix Communauté consacre chaque année des crédits importants pour soutenir des structures œuvrant sur son territoire pour :

- ✓ la valorisation et la gestion des itinéraires de randonnées,
- ✓ la gestion des réserves naturelles,
- ✓ l'éducation et la sensibilisation à l'environnement,

➤ En 2001, Morlaix Communauté et les associations partenaires reconnues pour leurs compétences en matière éducative, en lien avec l'Inspection de l'Éducation nationale et la direction diocésaine, ont élaboré ensemble un programme pédagogique (développement durable, déchets, espaces naturels), à destination des écoles primaires du territoire de Morlaix Communauté.

➤ En 2004, Morlaix Communauté a décidé d'étendre son partenariat avec les associations Au Fil du Queffleuth et de la Penzé et ULAMiR CPIE afin de soutenir également leurs actions de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnées d'une part, et avec l'association Bretagne Vivante afin de soutenir également ses actions de gestion de la réserve biologique de la baie de Morlaix et de la réserve naturelle régionale des Landes du Cragou et du Vergam d'autre part.

Au regard de l'évolution des domaines de compétence et d'activité des structures et des contraintes réglementaires, les modalités du partenariat ont été redéfinies en 2011 en considérant les objectifs suivant :

- ✓ adapter au mieux les termes de la convention aux activités développées par les structures,
- ✓ consolider et sécuriser le partenariat,
- ✓ garantir une intervention homogène sur l'ensemble du territoire,
- ✓ simplifier le dispositif.

➤ En 2016, pour une meilleure lisibilité de l'engagement des structures partenaires, Morlaix Communauté a souhaité regrouper l'ensemble des axes de partenariat dans une convention unique. Cette convention triennale-cadre votée en 2016 (échéance : 31 décembre 2018) prévoit le vote d'une annexe financière annuelle.

Synthèse des propositions de subvention € (détail précisé dans l'annexe financière)		Dont AFQP	Dont BV	Dont ULAMiR
Total général	144 508,19 €	54 388,97 €	38 580,20 €	51 539,02 €

Pour mémoire : Synthèse des subventions attribuées en 2017		Dont AFQP	Dont BV	Dont ULAMiR
Total général	144 379,00 €	51 028,00 €	38 766,00 €	54 585,00 €

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les attributions de subventions pour l'année 2018, telles que présentées,
- d'autoriser Président ou son représentant, à signer l'annexe financière correspondante.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-065

Objet : PLH 2014-2019 - Orientation 2 : Améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Garanties d'emprunts en faveur du logement social

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Les garanties d'emprunts constituent pour les collectivités et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) une forme d'intervention en faveur d'une politique publique favorisant et facilitant les opérations développées au profit de cette dernière.

À ce titre, les garanties d'emprunts au bénéfice du logement social sont un engagement fort et un outil économique en tant qu'aide indirecte apportées par les EPCI compétents en matière d'habitat. La caution apportée par la personne publique permet en effet au bénéficiaire d'accéder à des prêts de meilleures conditions, le risque étant notoirement minimisé pour l'organisme prêteur.

Actuellement, sur le territoire de Morlaix Communauté, les garanties d'emprunts au profit du logement social sont portées par Morlaix communauté, le Département du Finistère et les communes selon une règle validée par une délibération du 12 mai 2003. Cette délibération nécessite d'être réajustée pour les raisons suivantes :

1. la réglementation a évolué depuis 2003 et Morlaix Communauté ayant la compétence Habitat, les communes non plus l'obligation mais la possibilité de garantir ces emprunts (article L 2252-5 du CGCT) ;
2. il est nécessaire de redéfinir le partage des garanties d'emprunts entre les EPCI et les communes. En effet, le Département a décidé, début février 2018, de ne plus garantir que les emprunts de Finistère Habitat (avec des exceptions pour les établissements sociaux et médico-sociaux).

Vu l'avis favorable du Conseil des maires du 12 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la possibilité de garantir les emprunts des programmes de logements locatifs sociaux à hauteur de 100 %,**
- **d'approuver les modalités d'instruction des demandes de garanties d'emprunts selon les dispositions prévues dans l'annexe cadre jointe en annexe.**

Thierry Piriou explique à nouveau qu'il s'agit que Morlaix Communauté porte désormais seule la garantie des emprunts, auparavant partagée à 50 % entre Morlaix Communauté et la commune concernée.

Comme le font Brest Métropole et Quimper Bretagne Occidentale, ajoute François Giroto. Les risques sont très limités car trois organismes contrôlent les bailleurs : l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), L'ANCOLS (Agence Nationale de Contrôle du Logement Social), la Caisse des Dépôts et Consignations.

Christiane Léon s'interroge quant au retrait du Département vis-à-vis des autres bailleurs sociaux.

Jean-Paul Vermot précise que chaque office public HLM est dépendant d'une collectivité. La collectivité de rattachement de Finistère Habitat, c'est le Conseil départemental, qui jusqu'à maintenant avait une vision élargie des garanties sur le logement social et qui a restreint sa garantie à son propre programme de l'habitat, à l'unanimité des conseillers départementaux. Au-delà de cela, Morlaix Communauté bénéficie également de la délégation des aides à la pierre, donc Morlaix Communauté est autonome dans ses décisions sur le logement social. Le croisement des deux données fait que ce sont les EPCI, comme à Brest ou Quimper, qui portent les emprunts des bailleurs, au vu de leur autonomie décisionnelle sur le logement.

Solange Creignou confirme les propos de Jean-Paul Vermot, notamment l'unanimité de la décision des conseillers départementaux.

Christian Le Manach demande si cela vaut également pour les logements sociaux financés et réalisés par les communes, question évoquée en Conseil des maires.

Thierry Piriou estime logique qu'à partir du vote de cette délibération, les communes qui s'engagent et souscrivent des emprunts pourraient se les voir garantir par la communauté. La problématique sera présentée lors d'une prochaine délibération.

François Giroto précise qu'il est bien indiqué dans la délibération que « cela permet au bénéficiaire » et non au bailleur : le bénéficiaire peut être une commune qui fait du logement social avec des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce sera vérifié, et si nécessaire, il y aura une délibération qui ira dans le sens du support de la garantie à 100 %, conclut Thierry Piriou.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-066

Objet : Demandes de subventions pour l'animation du site Natura 2000 de la Baie de Morlaix - Année 2018

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Iriren **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-**

Morlaix : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Penneç **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Morlaix Communauté, en partenariat avec Haut Léon Communauté et en coopération avec l'Agence Française pour la Biodiversité, a été désignée pour mettre en œuvre les actions du document d'objectifs des sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix, approuvé le 29 juillet 2016.

L'animation du site Natura 2000 consiste à accompagner les collectivités, usagers, associations, représentants socio-économiques sur la réalisation de projets en faveur de la biodiversité. Les contrats Natura 2000 permettent de financer des actions en faveur des espèces et milieux naturels protégés, via des fonds européens et de l'État.

Pour l'exercice 2018, les missions suivantes sont proposées :

- ✓ **concertation et gouvernance sur le site** : mise en place de groupes de travail, de comité de pilotage, de réunions, d'échanges avec les services de l'État, collectivités, associations et représentants socio-professionnels.
- ✓ **gestion des habitats et des espèces** : mise en place de chantiers de restauration et d'entretien de milieux, animation des outils Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, animation du plan agro-environnemental et climatique sur l'aspect biodiversité et accompagnement des exploitants, accompagnement de projets étudiants, sensibilisation des pêcheurs à pied de loisirs sur certains milieux sensibles.
- ✓ **information, communication et sensibilisation** : interventions auprès du grand public et des établissements scolaires, animation d'un site internet.
- ✓ **gestion administrative et financière** : recherche de financements, montages administratifs de demandes de subventions État-Europe.
- ✓ **assistance, expertise et conseils techniques** : appuis techniques aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000, accompagnement technique des communes.
- ✓ **connaissances, suivis et terrains** : participation aux suivis naturalistes, évaluation des travaux, bilan sur l'état de conservation.
- ✓ **veille à la cohérence des politiques publiques** : accompagnement, suivi et participation aux différents programmes sur le territoire (PLUi-H, SCoT, SAGE, volet territorial FEAMP...).

Ce programme d'activités intègre des actions en mer qui ne peuvent prétendre à des financements européens FEADER. Aussi, au vu du temps de travail estimé, un autofinancement de la mission à hauteur de 15 % est inscrit pour 2018. Cet autofinancement sera réparti entre Morlaix Communauté (61,5 %) et Haut Léon Communauté (38,5 %) conformément à la Convention de partenariat entre Morlaix Communauté et la Communauté de Communes du Pays Léonard pour l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Le montant prévisionnel du projet sur 2018 est de 36 355 € et se répartit ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet Postes de dépenses	Montant (TTC)
Prestations de service	10 000 €
Frais de personnel	20 700 €
Frais professionnel	2 550 €
Frais de structure, frais de formation, achats prévisionnels	3 105 €
Total	36 355,00 €

Les dotations financières sollicitées s'élèvent à 33 983,05 €.

Plan de financement / financeurs sollicités	Montant en €
État	15 228,82 €
Union Européenne (FEADER)	17 172,93 €
Haut Léon Communauté	1 581,30 €
Morlaix communauté	2 371,95 €
Total	36 355,00 €

Vu la désignation de Morlaix Communauté, en partenariat avec Haut Léon Communauté et en coopération avec l'Agence Française pour la Biodiversité du 15 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les missions, le budget prévisionnel et le plan de financement pour l'animation des sites Natura 2000 de la Baie de Morlaix pour l'année 2018,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter les subventions inscrites au plan de financement.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-067

Objet : Transformation de la régie du port de Primel en régie des ports

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 41

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 1

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Yves Moisan **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec à Georges Aurégan, Sarah Noll à Ismaël Dupont **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Guy Pennec **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer à Françoise Raoult

Était représenté : **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec par Thierry Huon

Étaient absents et excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Plouigneau** : Béatrice Picart

Par délibération D11-250 du 28 novembre 2011, le Conseil de Communauté de Morlaix Communauté a approuvé les statuts de la régie avec autonomie financière sans personnalité morale chargée de gérer le SPIC (service public industriel et commercial) du port du Diben.

Dans son rapport du 3 juin 2015, la Chambre Régionale des Comptes a préconisé que le port de Morlaix soit géré dans un budget annexe dédié, comme le port du Diben. Afin d'y répondre, il est proposé d'élargir le rôle de la régie du port du Diben en régie des ports.

Sous l'autorité du Conseil de Communauté et de son Président, elle sera chargée de mettre en œuvre la compétence communautaire d'aménagement, d'entretien et de gestion des ports dont l'intérêt communautaire a été reconnu par Morlaix Communauté, en ce qui concerne leurs

activités commerciales et industrielles. Ces activités intègrent l'ensemble des missions exercées sur le port de Primel, ainsi que le contrôle de l'exploitation de la concession plaisance accordée à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest sur le port de Morlaix.

Afin de permettre d'appréhender les enjeux portuaires dans leur globalité, il est proposé que le Conseil d'Exploitation de cette régie dispose d'une capacité de proposition quant aux activités portuaires relevant d'un service public administratif exercées par Morlaix Communauté.

Afin de prendre en compte les dernières évolutions de la représentation communautaire, il est proposé de nommer les personnes ci-après, membres du Conseil d'Exploitation de la régie des ports :

Titulaires	Suppléants
Nathalie Bernard*	Martine Dilasser*
Yvon Saleun**	Catherine Jenkins**
Yvon Le Cousse*	Yvon Tanguy**
Claude Poder*	Serge Le Pinvidic*
Jean-René Lamenda**	Yann Le Gallic**
François Vogel**	Pierre-Yves Minec*

* conseillers communautaires

** conseillers municipaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2221-2 à R2221-12,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 13 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver l'élargissement du rôle de la régie du port du Diben en régie des ports dans les conditions présentées,**
- **approuve la désignation des membres du Conseil d'exploitation proposés ci-dessus.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Thierry Piriou salue le départ en retraite de Gérard Jasselin, secrétaire général, applaudi par l'assemblée.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21h30.